

DELIBERATION CFVU-094-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 8 octobre 2021,

Objet de la délibération : Approbation du procès-verbal de la CFVU du 05 juillet 2021

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 18 octobre 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 2 abstentions.

Christian ROBLÉDO

*Président de
l'Université d'Angers*

**Signé le 9 novembre
2021**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 9 novembre 2021

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
du 05 juillet 2021

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 05 juillet 2021 à 14h30, sous la présidence de Sabine MALLET. Cette réunion s'est tenue en présentiel.

ROBLÉDO Christian	Absent, donne procuration à Sabine MALLET
MALLET Sabine	Présente
BARBE Valérie	Absente, puis présente à partir de 14h 55
BATY Vincent	Absent
BLIN Camille	Présente
BERTIN-ROCHE Pascale	Présente, donne procuration à Valérie BARBE à partir de 17h30
BIENVENU Roselyne	Absente
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Présente, donne procuration à Vincent COEFFE à partir de 18h30
BROCHARD Joy <i>TOME Julien</i>	Absente
COADOU Franck	Présent, donne procuration à Sylvie BOUIS à partir de 17h30
COISGAUD Jessica <i>TOFFOLI Hugo</i>	Absente
COEFFE Vincent	Présent
DANON Sem <i>MAVREL Esméralda</i>	Absente
DOUESNEAU Guewen <i>FRANZONE Sebastian</i>	Absent, donne procuration à Camille BLIN, puis présent à partir de 17H30
EVEILLARD Mathieu	Absent, donne procuration à Delphine PRUNIER
FAYET Bastien <i>EL-MOHAMAD Karina</i>	Absent
GEINDREAU Quentin <i>CARROUE Equinoxe</i>	Absent
GRIMAUULT Virginie	Présente
HELESBEUX Jean-Jacques	Absent, donne procuration à Sabine MALLET
HOWA Hélène	Absente, donne procuration à Sandrine TRAVIER
HOUEL Stéphanie	Absente
LABOURET Robin <i>PROUST Manon</i>	Absent
LAHEURTE Cyrille	Absent, donne procuration à Didier BOISSON
LOURTIS Valentin <i>PRINCE Agathe</i>	Absent
LAMBERT-WIBER Sophie	Présente
MALLET Sabine	Présente
MARCHAND Célestin <i>VILLEMIN Orane</i>	Absent
NAUDIN Carole	Absente

PARE Albert	Absent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Présente, donne procuration à Virginie GRIMAUTL à partir de 16h30
PELOILLE Manuelle	Présente
PELTIER Didier	Absent
PICHON Mathieu <i>HERPIN Marie</i>	Absent
PRUNIER Delphine	Présente
RULENCE David	Présent
ROUGER Manuel	Absent
ROSSI Carla <i>JOLY Léo</i>	Absente
TAXIL Bérangère	Absente, donne procuration à David RULENCE
TESSIER Axel	Absent
TRAVIER Sandrine	Présente
YVARD Jean-Michel	Présent

Membre de droit présent :

VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres invités par le Président présents :

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté de Droit, Economie et Gestion

DEBSKI Nathalie, Vice-présidente transformation pédagogique

FAVREAU Michèle, Doyen honoraire de la Faculté de Droit, Economie et Gestion

FLEURANT Cyril, Directeur de la Faculté des Lettres, des Langues et des Sciences Humaines

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des sciences

PANTIN François, Directeur de l'IAE Angers

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des études de la vie étudiante et des campus

RINGLER Solène, Maître de conférences en Droit

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1.1. Point sur l'organisation de la rentrée	1
2. Approbation du procès-verbal	1
2.1 Approbation du PV de la CFVU du 14 juin 2021	1
3. Vie étudiante	2
3.1 Evolution du rôle et de la composition de la CVEt – information	2
3.2. Création de la cellule d'aide sociale étudiante - information	3
3.3 Point sur les appels à projets CVEC – CROUS - information	4
4. Enseignement et conventions	5
4.1 Création du DU PaRéo - vote	5
4.2 Création de la licence Sciences pour la Santé – parcours sciences infirmières- vote	6
4.3 Création du DIU Insulinothérapie automatisée – Faculté de Santé - vote	7
4.4 Modification des Modalités de Contrôle de Connaissances	8
4.4a) Modification des modalités de contrôle de connaissances – Faculté de santé – Département de médecine	8
4.4b) Modification des modalités de contrôle de connaissances – Faculté de santé – Département de pharmacie	10
4.4c) Modification des Modalités de Contrôle de Connaissances – Faculté LLSH – vote	10
4.4d) Modification des Modalités de Contrôle de Connaissances – IAE Angers - vote	11
4.4 e) Modification des Modalités de Contrôle de Connaissances – Faculté des SCIENCES- vote	11
4.5 Liste et calendrier des E20 ouverts en 2021-2022 - vote	12
4.6 Refonte des règles relatives aux modalités de contrôles de connaissance - vote.	13
4.7 Refonte des maquettes dans le cadre de THELEME	13
4.7 a) Refonte des maquettes de la Faculté des sciences - THELEME- information....	14
4.8 Refonte des maquettes de la Licence de Droit et d'Economie gestion - THELEME- vote	18
6. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 5 juillet 2021	28

Madame MALLET ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) à 14h30. À l'ouverture de la séance du 05 juillet 2021, 23 membres sont présents ou représentés (41 membres en exercice, 16 membres présents et 7 membres représentés).

Madame MALLET excuse le Président qui ne pouvait se rendre disponible à cette séance en raison d'une autre réunion.

1. Informations

1.1. Point sur l'organisation de la rentrée

Madame MALLET précise que l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche a rédigé un rapport concernant les orientations de la rentrée. Ce rapport a été rédigé après un travail mené en concertation avec le réseau des VP CFVU, Vie des Campus, la conférence des présidents d'université, la conférence des doyens, les étudiants.

Les établissements sont invités à organiser la rentrée en présentiel à 100%. La Ministre devrait très prochainement transmettre une circulaire précisant les conditions d'organisation.

Il conviendra de proposer des emplois du temps adaptables, au cas où les conditions sanitaires le nécessiteraient.

Pour éviter l'arrivée d'une 4^{ème} vague, la vaccination est de rigueur quel que soit son âge.

Si des collègues ou des étudiants ne sont toujours pas vaccinés à la rentrée, l'Université mettra en place une campagne de vaccination avec l'ARS et le SSU.

Une attention particulière sera accordée aux étudiants internationaux, concernant à la fois leur accueil et la vaccination.

Les mesures de prévention seront maintenues. Les autotests seront toujours disponibles.

Le Conseil d'administration du CROUS a gelé les loyers des chambres universitaires. Madame MALLET ignore si le ticket de restauration à 1 € sera maintenu pour les non boursiers. Cela devrait être le cas mais il n'y a pas de certitudes.

Le rapport évoque un travail de concertation du CROUS avec les antennes délocalisées, pour que les étudiants puissent bénéficier de repas aux mêmes tarifs que ceux proposés dans les restaurants universitaires. Au niveau de l'Université d'Angers, cela concerne les étudiants du campus de Saumur. Les étudiants du campus de Cholet peuvent aller déjeuner au Lycée de la mode qui propose les mêmes tarifs que le CROUS.

Concernant les aides sociales, le Ministère va pérenniser les postes d'assistants sociaux, notamment ceux du CROUS. Le Ministère va également développer les mesures santé-psy étudiants, proposer des mesures de lutte contre la précarité menstruelle, pérenniser les tuteurs et les référents universitaires, renforcer le rôle des B.U.

2. Approbation du procès-verbal

2.1 Approbation du PV de la CFVU du 14 juin 2021

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

3. Vie étudiante

3.1 Evolution du rôle et de la composition de la CVET – information

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il rappelle que la commission vie d'établissement a été mise en place durant l'année universitaire 2017-2018. L'objectif était de disposer d'un espace d'échanges sur la vie universitaire et de campus, sur les thématiques comme la culture, le sport ou encore la santé.

La commission avait également été créée avec l'objectif d'alléger l'ordre du jour de la CFVU sur un certain nombre de thématiques dans un esprit de simplification. Force est de constater que la commission se réunit très souvent, environ 10 fois par an, et particulièrement pour valider les projets issus du fonds de soutien aux initiatives étudiantes.

A l'automne 2018, il a été ajouté la gestion de la contribution de vie étudiante et des campus. Cela a nécessité la création en urgence d'une 3ème sous-commission puisque les décrets d'application de la CVEC ne sont parus qu'au printemps 2019. L'an dernier, pour faire face à la crise sanitaire, la CVEC a été principalement mobilisée pour des aides sociales aux étudiants.

Il a été nécessaire de pérenniser la cellule d'aide d'urgence créée par le Conseil d'administration. Cette cellule a pour objet d'aider les étudiants en leur apportant une aide alimentaire, un soutien numérique, et a permis à certains étudiants de rentrer en France. L'activité de cette cellule s'arrête le 30 juin 2021. Il est nécessaire que ses missions puissent continuer à s'exercer, les conséquences sociales de la crise sanitaire étant toujours d'actualité.

Il manquait par ailleurs un espace de discussion sur la problématique des politiques sociales étudiantes.

Une réflexion a été menée pour envisager une nouvelle modalité d'organisation de la commission vie établissement, en proposant 5 sessions par an et non plus 10. Il sera redonné un pouvoir de décision au « groupe de travail initiatives étudiantes », en élargissant son périmètre. Ce groupe de travail bénéficiera de davantage d'autonomie, il n'aura plus besoin de l'avis de la CVET pour la validation des subventions. Cela permettra d'accélérer le circuit d'aide aux associations qui était parfois long.

L'objectif est par ailleurs de se doter d'une sous-commission CVEC plus large, plus ouverte aux étudiants en s'appuyant sur les composantes. Cela permet de bénéficier d'un dispositif pour piloter l'aide sociale étudiante sur le long terme et d'en faire un outil de politique sociale étudiante.

La cellule d'aide sociale aux étudiants est simplifiée puisqu'elle est fusionnée avec la commission d'exonération des frais d'inscription.

La sous-commission politique sociale étudiante sera complétée par une cellule d'aide sociale qui traitera des exonérations et des aides d'urgence, en complémentarité des aides versées par le CROUS.

Les missions de la CVET ne sont pas modifiées, mais il est proposé de reprendre son organisation :

La CVET se composera :

d'une formation plénière,

de la sous-commission initiatives étudiantes,
de la sous-commission CVEC,
de la commission des personnels (COPE),
de la sous-commission politique sociale étudiante.

Monsieur BORDET développe le rôle de la sous-commission initiatives étudiantes (diapositive 11) et de la sous-commission CVEC (diapositive 12). Il précise ensuite le rôle de la commission du personnel (diapositive 13) et la composition de la nouvelle sous-commission politique sociale étudiante (diapositive 14).

Cette sous-commission aura pour vocation de définir la politique d'action sociale étudiante de l'Université, de l'aide alimentaire au soutien des projets portés par des associations.

Cette sous-commission permettra de travailler avec des extérieurs qui souhaitent s'impliquer auprès de la population étudiante.

La crise a permis d'instituer des relations avec un certain nombre de partenaires.

3.2. Création de la cellule d'aide sociale étudiante - information

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Comme indiqué précédemment, Monsieur BORDET explique que la cellule d'aide sociale étudiante a pour objectif de remplacer et de mutualiser la commission d'examen des demandes d'exonération des droits d'inscription et la cellule d'aide d'urgence.

La cellule sera réunie autant de fois que nécessaire en fonction des dossiers présentés par les assistantes sociales.

Il précise qu'un tiers des dossiers réceptionnés par la cellule d'aide sociale concernaient des doctorants, qui ne sont pas éligibles aux aides du CROUS. Il conviendra de s'interroger sur ce qu'il sera possible de faire en termes de politique sociale.

Il précise les missions de la cellule d'aide sociale étudiante (diapositive 17).

À la suite d'une interrogation de Monsieur YVARD, Madame MALLET répond que la cellule d'aide d'urgence a été mise en place en avril 2020.

Monsieur BORDET ajoute que les critères avaient été déterminés dans l'urgence. Ils pourront être revus dans le cadre de la sous-commission politique sociale étudiante. Il s'agit d'une complémentarité avec les aides du CROUS, tant au niveau du périmètre des aides que des montants proposés.

Madame MALLET précise qu'un certain nombre de dossiers de doctorants internationaux ont été étudiés par cette commission. Cela est problématique. Ces étudiants ne disposent d'aucun revenu.

Monsieur BORDET explique qu'un travail est mené avec le SUIO IP afin de renforcer les propositions de job au sein de l'Université. Une réflexion devra être menée en interne sur la politique d'emplois étudiants.

3.3 Point sur les appels à projets CVEC – CROUS - information

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Le CROUS des Pays de la Loire a lancé un appel à projets. Les dossiers présentés par les établissements des Pays de la Loire sont étudiés 3 fois par an. Les établissements susceptibles de déposer des projets sont les 3 universités, les établissements privés, bénéficiaires ou non de la CVEC, dont les étudiants s'acquittent de la CVEC.

L'Université a fait le choix de transmettre un certain nombre de projets depuis quelques années.

Monsieur BORDET rappelle la procédure. Dans un premier temps, un appel est diffusé en interne auprès des composantes et des services pour qu'ils transmettent leurs projets. Une commission se réunit et classe les projets. Ces projets sont ensuite défendus dans une commission CVEC – CROUS.

La commission de sélection s'est réunie le 8 juin dernier. Il restait à l'origine 600 000 € à se partager. Le CROUS des Pays de la Loire a eu besoin d'une partie de cette enveloppe pour payer des tuteurs embauchés en résidence universitaire et les 80 assistants sociaux pris sur les fonds propres de la CVEC. Le CROUS a également financé les distributeurs de protections périodiques, qui vont être mis à disposition dans chaque résidence universitaire.

Le montant à ventiler était en définitive de 400 000 €, pour un nombre de projets déposés conséquent dont le montant s'élevait à 1,5 millions d'euros. Il a été nécessaire de faire des choix. Les projets retenus avaient été classés en position numéro 1 par les établissements.

Pour l'Université d'Angers, le projet retenu est la refonte des sols du SUAPS qui ont plus de 25 ans.

Monsieur BORDET rappelle que les universités doivent prévoir un pourcentage d'autofinancement (diapositive 18).

La prochaine session se tiendra au mois de novembre 2021. Monsieur BORDET estime qu'il est nécessaire de mettre en place une approche stratégique, en proposant des projets d'envergure, notamment de coopération interuniversitaire, pour continuer à bénéficier de ce type de subventions.

La commission CVEC permettra d'affiner les discussions concernant les projets à présenter. Il sera toujours possible de proposer une enveloppe de CVEC interne pour le financement des projets avec des montants plus faibles.

4. Enseignement et conventions

4.1 Création du DU PaRéo - vote

Madame MALLET explique que le DU PaRéo permet de répondre au cahier des charges du Ministère en vue d'obtenir le label en s'appuyant sur les deux dispositifs Rebond'M2S et Rebond'Sup.

Pour mémoire, le dispositif Rebond'M2S était principalement destiné aux bacheliers technologiques ayant effectué au moins un vœu en Institut de formation en soins infirmiers (Ifsi), en Établissements de formations au travail social (EFTS) ou dans un BTS médico-social (diététique, Services et prestations des secteurs sanitaire et social - SP3S - ou économie sociale et familiale), et n'ayant reçu aucune proposition d'admission.

Le dispositif Rebond'Sup était un dispositif d'accompagnement à la réorientation des étudiants de 1ère année qui ne se sentent pas tout à fait à leur place en cours ou plus largement à l'université. Le dispositif visait donc des étudiants envisageant d'abandonner leur cursus pour se réorienter vers une autre formation ou souhaitant réinterroger leur choix d'orientation tout en poursuivant les cours, partiellement ou en totalité.

Le Ministère a demandé qu'un nouveau dispositif soit ouvert, non plus uniquement de réorientation mais plutôt d'orientation. Le DU PaRéo (passeport pour réussir et s'orienter) a été proposé. Ce DU s'adresse aux néobacheliers souhaitant prendre une année pour réfléchir à leurs choix d'orientation et découvrir différents domaines d'études. Il peut aussi accueillir des étudiants en première année de licence, identifiés en situation de décrochage dès les premières semaines de cours et souhaitant s'investir pleinement dans la définition d'un projet de réorientation.

Les objectifs pédagogiques sont de quatre ordres : aider l'étudiant à appréhender son niveau académique, développer des compétences fondamentales pour une poursuite d'études (MTU, expression orale et écrite, compétences informatiques...), lui faire découvrir des domaines professionnels et des formations, accompagner à définir et formaliser son projet d'études/professionnel (nouvelles candidatures ParcoursSup, service civique, concours, ...).

A l'issue des 200 heures d'ateliers et d'enseignements fondamentaux, un stage sera proposé, permettant d'affiner le projet professionnel.

Trois parcours, plus disciplinaires, seront à disposition des étudiants selon leurs appétences, d'une durée de 120h chacun : médico-social et sanitaire, humanités (à destination des étudiants intéressés par les sciences humaines, les langues, l'art et le journalisme) et entreprise (pour les étudiants qui ont la fibre gestionnaire et entrepreneuriale).

Un stage sera également proposé pour vérifier l'orientation.

Un certain nombre de collègues ont participé à la mise en place de ces maquettes. Le parcours médico-social et sanitaire reprend les enseignements proposés dans le dispositif RebondM2S. Le parcours entreprise proposera des cours de gestion et pilotage global d'une structure, gestion des ressources humaines, comptabilité, introduction à l'économie, marketing, communication, gestion de projets, introduction au droit, Anglais.

Le parcours humanités proposera des cours d'histoire contemporaine, de philosophie, de psychologie-sociologie, d'expression artistique, de techniques journalistiques et suivi de l'actualité, de littérature anglaise et de projets artistiques ou solidaires.

La capacité d'accueil est de 75 places à Angers et 25 places à Cholet. Il s'agit du nombre de places totales avec les étudiants en réorientation (décrocheurs précoces): 20 places étaient proposées sur Parcoursup à Angers et à Cholet.

Il sera possible d'ajouter à ces places des étudiants décrocheurs précoces.

Le diplôme est porté par la DEVEC (Marine GAUTHIER, Coordination pédagogique) et le SUIO IP (Marzenna KOSCIELSKI, Coordination orientation).

Ce DU permet de bénéficier d'un statut d'étudiant et il est éligible aux bourses du CROUS. Les étudiants qui seront inscrits pourront bénéficier d'un droit aux bourses supplémentaire.

À la suite d'une demande de précisions de Monsieur BOISSON concernant les inscriptions sur Parcoursup, Madame RAVAIN répond que 10 étudiants ont été appelés à Cholet, 8 places supplémentaires seront attribuées lors des commissions d'accès à l'enseignement supérieur du Rectorat (CAES). Concernant Angers, 27 étudiants ont été appelés, 19 sont confirmés. 8 places seront également préemptées pour la CAES.

Madame MALLET explique que la CAES se réunira le 6 juillet 2021. Certains étudiants non retenus en IFSI ou en BTS se verront proposer des places.

La création du DU PaRéo est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour, un membre étant arrivé en cours de séance.

4.2 Création de la licence Sciences pour la Santé – parcours sciences infirmières- vote

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle rappelle que le dossier a été déposé en novembre 2020. Il s'inscrit dans le cadre de l'universitarisation des professions paramédicales.

Elle fait un aparté pour préciser que le DEUST préparateur en pharmacie a été accrédité par le Ministère, pour la rentrée de septembre 2022.

Dans le même cadre, le projet présenté a été validé par la DGESIP sous la forme d'une licence en Sciences pour la Santé-Parcours Sciences Infirmières, associée à la délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier pour les étudiants des IFSI d'Angers et de Cholet en septembre 2021, puis des IFSI de Saumur et du Mans en septembre 2022. La durée de l'expérimentation est prévue jusqu'en 2026.

Le comité est piloté par l'ancienne directrice de l'IFSI d'Angers.

Les dispositifs de la loi Orientation et réussite des étudiants « ORE » et de l'arrêté licence devront être appliqués. Cela signifie que des dispositifs d'aide à la réussite pour les étudiants titulaires de baccalauréats professionnels et technologiques ainsi que les étudiants en réorientation professionnelle seront accessibles à ces étudiants.

Il est prévu la mise en œuvre d'un dispositif de passerelle PLURIPASS vers IFSI avec une entrée directe soit en S2, soit en L2.

Il est également prévu la formalisation de tous les dispositifs pour les étudiants en demande de dispense d'enseignements, d'assiduité, césure, situation de handicap ...

Madame MALLET précise les 7 grands axes majeurs (diapositives 25 et 26).

Un lien très étroit sera réalisé avec la recherche en sciences infirmières. Il sera proposé une maquette de formation à et par la recherche, des enseignements fondés sur les preuves, un enseignement de la discipline et des savoirs infirmiers, une formation clinique et des enseignements mutualisés avec d'autres formations de santé dans le cadre de leur exercice professionnel.

En fin de cursus, une spécialisation dont les thématiques répondront aux besoins en santé du territoire sera proposée.

En fonction des parcours de spécialisation, un stage de 15 semaines de fin d'études pourra être proposé.

Les étudiants de la licence sciences pour la santé pourront poursuivre en Master s'ils le souhaitent.

Ce projet permet véritablement d'intégrer le département des sciences infirmières aux projets de la Faculté de santé. Madame MALLET explique qu'il s'agit d'un véritable projet commun entre les CHU, les hôpitaux et la Faculté de santé.

L'objectif est également de prévoir l'universitarisation des études de maïeutique. Ces étudiants ne disposent actuellement pas d'un diplôme de formation approfondie, contrairement aux médecins et aux pharmaciens.

À la suite d'une demande de précisions, Madame MALLET répond que la licence sciences infirmière propose une majorité de contrôle continu pour la première année. Les modalités de contrôle des connaissances de deuxième et troisième années seront proposées au vote des membres de la CFVU à la rentrée prochaine.

La création de la licence Sciences pour la Santé, parcours sciences infirmières, est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

4.3 Création du DIU Insulinothérapie automatisée – Faculté de Santé - vote

Madame MALLET explique que ce DIU permet aux professionnels de santé de bénéficier de connaissances théoriques et pratiques sur les techniques dites « en boucle fermée » ou « pancréas artificiels ». Ces techniques permettent aux patients de diabète I de ne pas avoir plusieurs manipulations à faire pour maintenir en équilibre leur taux d'insuline.

Le DIU est proposé par les universités de Caen, Grenoble, Toulouse, Montpellier, Paris, Strasbourg et Angers.

Madame BLIN demande des précisions sur les tarifs et sur la tranche de 1000 à 2000 € proposée.

Madame RAVAIN répond que le personnel qui finance lui-même sa formation devra s'acquitter de 1 000 €. Ce montant est porté à 2 000 € en cas de prise en charge par une entreprise.

Madame BLIN demande si les cours seront proposés à distance, puisque la formation est réalisée en collaboration avec différentes universités.

Madame MALLET répond qu'il sera prévu 40h de séminaires, réalisées à distance, 18h seront consacrées à un cours magistral et 22h à des cas pratiques. Seront également prévues 60h de stage pratique dans un service de diabétologie ou de diabétologie pédiatrique.

La création du DIU est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

4.4 Modification des Modalités de Contrôle de Connaissances

4.4a) Modification des modalités de contrôle de connaissances – Faculté de santé – Département de médecine

Madame MALLET expose les différentes modifications demandées.

Concernant les modifications du DIU « Santé au Travail Qualification Infirmier », il a été décidé d'ouvrir ce DIU en année civile à partir de 2021 en raison de la situation sanitaire COVID et de la nécessité de terminer la session 2019/2020 à l'automne 2020 (report). Il ne sera pas étudié un retour en année universitaire avant la rentrée 2022/2023. Cela impliquera automatiquement un chevauchement de 2 promotions pour revenir à l'organisation en année universitaire, ce qui est compliqué pour les équipes pédagogiques inter-régions. Les épreuves sont en conséquence modifiées, une épreuve orale sera proposée en contrôle terminal à partir de 2020.

Le DIU « Ventilation Artificielle : de la physiologie à la pratique » est une modification de l'ancien DU « Ventilation artificielle » organisé par les Universités de Genève et d'Angers. Il est transformé en DIU puisque 2 universités françaises proposent la formation, l'Université d'Angers et l'Université Paris-Est Créteil. Seule la dénomination change. Les enseignements sont maintenus en l'état.

Pour les « 2^{ème} et 3^{ème} années de médecine du diplôme de formation générale en sciences médicales DFGSM », les maquettes comportent de nouvelles modalités docimologiques, qui vont être proposées pour la formation médicale en France dès la rentrée prochaine. Madame MALLET rappelle que l'assesseure à la pédagogie de Médecine, Madame BOUVARD, était venue présenter les modifications de maquettes dues aux réformes du premier et du deuxième cycles des études médicales à la CFVU du 21 septembre 2020.

Des modifications ont été opérées depuis cette présentation.

Madame PRUNIER présente ces modifications (diapositives 29 à 34). Elle rappelle que la réforme du deuxième cycle des études médicales doit être mise en place en septembre 2021. Des retards avaient été observés quant à la sortie du texte de loi et également en raison de la crise sanitaire, la Faculté de santé avait décidé de réformer l'enseignement dès 2020.

Il s'agit d'une réforme d'envergure aboutissant à de nombreux changements sur le fond et sur la forme. Il est jusqu'à présent (et jusqu'en 2023 pour les dernières promotions concernées, entrant en 5^{ème} et en 6^{ème} année à la rentrée 2021) organisé en fin de 6^{ème} année, un examen classant national dont l'objectif est uniquement de sanctionner les connaissances des

étudiants. Ces épreuves classantes nationales vont être supprimées dans le cadre de cette réforme (applicable à partir de la promotion entrant en 4^{ème} année à la rentrée 2021) et remplacées par une évaluation des connaissances mais également des compétences. L'évaluation prendra également en compte le parcours de formation et l'expérience extra universitaire des étudiants. Cet examen classant national sera organisé en début de 6^{ème} année.

La deuxième année (DFGSM2) était jusqu'alors une année de formation générale. Les bases cliniques en 2^{ème} et 3^{ème} année seront désormais très importantes.

4 blocs d'enseignement seront proposés au cours du DFGSM2. Un bloc d'enseignement dure 10 semaines et contient 3 à 6 UE. Toutes les épreuves seront réalisées sur SIDES, à distance, à l'exception de l'épreuve rédactionnelle des sciences humaines et sociales.

Les connaissances théoriques conservent une place très importante. Cependant, elles vont être hiérarchisées avec des items de rang A que tout étudiant devra connaître, puis des items de rang B dont le coefficient dépendra de la spécialité choisie plus tard par l'étudiant. Concernant les blocs 3 et 4, les items sont pondérés selon leur hiérarchisation. Les connaissances du rang A doivent être acquises par tout étudiant, futur médecin. Les connaissances de rang B doivent être acquises par un étudiant en médecine qui commence une spécialité, et les connaissances de rang C par un médecin en fin de spécialité.

L'étudiant pourra passer en troisième année :

- s'il a validé en première ou deuxième session les 4 blocs d'enseignement,
- s'il a validé par la présence l'ensemble des TP/ED obligatoires,
- s'il a validé la certification Voltaire,
- s'il a validé le stage d'initiation aux soins.

La troisième année propose également 4 blocs d'enseignement. Un bloc d'enseignement dure également 10 semaines et contient 3 à 6 UE.

La validation est un peu différente. L'étudiant passe en année supérieure DFASM1 (4^{ème} année) :

- s'il a validé en première ou deuxième session tous les blocs d'enseignement,
- s'il a validé par la présence l'ensemble des TP/ED obligatoires,
- s'il a validé tous les stages,
- s'il a validé l'anglais en DFGSM2 ou DFGSM3.

Il est nécessaire d'obtenir la validation obligatoire de 3 optionnels dont un majeur au cours du cursus, avec validation obligatoire d'au minimum 1 optionnel en fin de 3^e année, 2 optionnels en fin de 4^e année et 3 optionnels en fin de 5^e année.

Madame MALLET conclut la présentation en expliquant que l'avancée de l'examen classant national (pour l'évaluation des connaissances : EDN Epreuves Dématérialisées Nationales) en début de 6^{ème} année et la réforme de la première année des études médicales, nécessitent des modifications importantes de ces années 2,3,4 et 5. L'examen classant national tiendra compte de l'évaluation des compétences (avec les ECOS), ce qui n'était pas le cas auparavant.

Madame BLIN demande des précisions sur l'organisation des écrits en présentiel. Madame PRUNIER répond que toutes les épreuves se dérouleront sur la plateforme SIDES (*Système Inter-universitaire Dématérialisé d'Evaluation en Santé*) à l'exception des épreuves en sciences humaines et sociales. La plateforme a été mise en place au niveau national.

Concernant le « Master 1 mention Biologie – Santé (Médecine – Maïeutique – Sciences) », Madame MALLET explique qu'il est prévu la création ou modification ou déplacement d'UE/EC ; la modification des conditions de validation ; la modification d'épreuves en termes de nature et de durée ainsi que la mutualisation ou la démutualisation de charges d'enseignement. L'UE « Médecine intégrative » (6 ECTS) est remplacée par l'UE « Intelligence artificielle en Médecine ». Cette UE n'est pas mutualisée avec l'UFR Sciences.

Les modifications des modalités de contrôle de connaissances :

- Pour le DIU Santé au Travail Qualification Infirmier
- Pour les 2^{ème} et 3^{ème} années de médecine DFGSM
- Pour le DIU Ventilation Artificielle : de la physiologie à la pratique
- Pour le Master 1 mention Biologie – Santé (Médecine – Maïeutique – Sciences)

sont approuvées

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

4.4b) Modification des modalités de contrôle de connaissances – Faculté de santé – Département de pharmacie

Madame MALLET explique que concernant le « Master 2 NanoPharma/Nanomed », les modifications tiennent compte de la pratique réelle de l'année passée et tiennent compte de l'évaluation de la formation par les étudiants. Le nombre d'évaluations est réduit. Les coefficients entre contrôle continu (dont le travail est généralement réalisé en binôme) et le contrôle terminal (travail individuel) sont rééquilibrés.

Concernant le Master « Sciences du Médicament », il est prévu la création et la modification ou déplacement d'UE/EC ainsi que la modification des conditions de validation, la modification d'épreuves en termes de nature et de durée. Des mutualisations ou démutualisations de charges d'enseignement sont également instaurées.

Les modifications des modalités de contrôle de connaissances pour :

- Le master 2 NanoPharma/ NANOMED
 - Le master Sciences du Médicament mutualisé avec le Master 1 mention Biologie - Santé
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

4.4c) Modification des Modalités de Contrôle de Connaissances – Faculté LLSH – vote

Madame MALLET explique que des créations, des modifications ou déplacements d'UE seront proposés dans le Master « Archives ».

Concernant le Master « Sciences de l'information et des bibliothèques », il est proposé la mutualisation ou démutualisation des charges d'enseignement.

Les modifications des modalités de contrôle de connaissances pour :

- Le master Archives
 - Le master Sciences de l'information et des bibliothèques
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

4.4d) Modification des Modalités de Contrôle de Connaissances – IAE Angers - vote

Madame MALLET explique que le Master « Management et Commerce International, parcours Management financier et contrôle international (MFCI) » proposera la mutualisation des cours avec les Masters 2 « Management international et marketing » et Master 2 « Law and finance » pour cette dernière année du master MFCI.

Le Master 2 « Mention Comptabilité – audit – contrôle » et le Master 2 « Management International et Marketing » proposent des modifications d'UE/EC.

Les modifications des modalités de contrôle de connaissances pour :

- le Master Management et Commerce International, parcours Management financier et contrôle international (MFCI),
 - le Master 2 mention Comptabilité, Contrôle, Audit (CCA),
 - le Master 2 Management International et Marketing (MIM)
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

4.4 e) Modification des Modalités de Contrôle de Connaissances – Faculté des SCIENCES- vote

Madame MALLET expose les modifications :

Pour la L3 « Sciences Physique Chimie », il est proposé la modification de contenus et d'intitulés de deux EC de l'UE 4.

Pour le M1 « Chimie spécialité Sciences et Ingénierie de l'Environnement (SIE) », l'UE Analyse des micropolluants est actuellement mutualisée avec le master 1 « SIE et Toxicologie Environnementale et humaine (TEH) ». Il est demandé de démutualiser cette UE, en la gardant telle quelle pour le master « SIE » et en la réduisant et l'adaptant pour les étudiants du master « TEH ».

Les autres modifications demandées sont de légers ré-équilibrages entre le S1M-SIE1 et le S2M-SIE 11 pour augmenter le volume horaire de TP en « Procédés physico-chimique ».

En cohérence, pour le M1 « Toxicologie Environnementale et Humaine », il est demandé de démutualiser l'UE Analyse des micropolluants, en la gardant telle quelle pour le master SIE et en la réduisant et l'adaptant pour les étudiants du master TEH. Les autres modifications demandées sont des conséquences de la démutualisation de l'UE pour équilibrer le nombre total d'ECTS et les choix d'options au S1 et S2 et anticiper les maquettes proposées pour la rentrée 2022.

Les modifications des modalités de contrôle de connaissances pour :

- La L3 Sciences Physique Chimie
 - Le M1 Chimie SIE
 - Le M1 Toxicologie Environnementale et Humaine
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

4.5 Liste et calendrier des E2O ouverts en 2021-2022 - vote

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

503 étudiants se sont inscrits à un enseignement d'ouverture optionnel (E2o) au titre de l'année universitaire 2020-2021.

Moins d'étudiants se sont inscrits, le SUAPS n'a pas pu proposer des cours évalués compte-tenu de la crise sanitaire. Quelques cours, non évalués, ont été proposés par groupes de 10 à partir du mois de janvier. Les étudiants en master ont ainsi profité des activités du SUAPS.

La composante qui recense le plus d'inscrits en E2o est la Faculté de droit, économie, gestion.

Davantage d'étudiants ont été inscrits à Anjou Inter-langues. Un certain nombre d'étudiants ont été inscrits dans les E2O « engagement ».

Sur 503 étudiants qui ont choisi un E2o :

- 410 étudiants valident leur E2o (81,5% de validation) ;
- 22 étudiants valident leur année en première session grâce au bonus E2o.

Concernant la rentrée universitaire prochaine, il conviendra d'articuler le calendrier des E2o avec les calendriers des composantes, notamment en tenant compte des périodes Thélème.

Le SUAPS propose l'essai d'une programmation sur 4 semaines à raison de 2 séances hebdomadaires, soit 8 séances.

Les propositions de calendrier sont les suivantes :

Semestre impair & annuel :

- Inscriptions du 27 septembre 2021 au 1^{er} octobre 2021 (notamment pour permettre aux associations partenaires de pouvoir se présenter au Campus Day)
- Début des cours le 4 octobre 2021 (Anjou Inter Langues débute toutefois ses cours souvent dès la mi-septembre)

Semestre pair :

- Inscriptions du 17 janvier 2022 au 21 janvier 2022
- Début des cours 24 janvier 2022

Madame MALLET précise les E2O qui sont reconduits (diapositives 43 et 44) et les nouvelles propositions d'E2O (diapositive 45).

Monsieur BOISSON demande des précisions sur l'E2O intitulé « Gérard, pilote de l'art ».

Monsieur CAYLA répond qu'il s'agit d'un projet destiné aux étudiants des établissements supérieurs de la région angevine. Au cours de l'année 2019-2020, deux rédactions d'apprentis journalistes ont été formées, dont l'une au sein de l'Université d'Angers. Madame RAVAIN ajoute que l'objectif est que les étudiants valorisent les événements culturels par l'intermédiaire de différents médias.

Madame BOUIS demande si tous les E2O sont proposés sur les deux semestres. Madame RAVAIN répond par la négative, certains E2O sont proposés sur l'année, ou parfois uniquement sur le premier ou le second semestre.

Monsieur FLEURANT note que la Faculté de droit économie gestion accueille beaucoup d'étudiants dans les E2O engagement. Madame MALLET précise qu'il s'agit des E2O de façon plus générale. Les E2o entrepreneuriat, création d'entreprises, graine de créateur ont beaucoup de succès. Monsieur FLEURANT note que les étudiants semblent avoir beaucoup moins d'appétence pour les E2O proposés par la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Cela l'interpelle.

Madame MALLET précise que la Faculté de droit, économie, gestion accueille les étudiants dès le premier semestre, ce qui n'est pas le cas de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines.

Monsieur CAYLA précise que les E2O proposés sur un autre campus que celui auquel appartiennent les étudiants peuvent poser un problème.

La liste et le calendrier des E2O ouverts en 2021-2022 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

4.6 Refonte des règles relatives aux modalités de contrôles de connaissance - vote

Madame MALLET explique qu'il a été nécessaire de revoir les règles relatives aux modalités de contrôle des connaissances, compte tenu notamment des maquettes Thélème.

Elle précise les différentes modifications (*diapositive 46*).

Les notes éliminatoires seront introduites au niveau des blocs de compétences et de connaissances, en cohérence avec les maquettes Thélème proposées par la Faculté des sciences.

Les règles de compensation sont moins précises. Il est indiqué qu'elles sont propres à chaque formation pour permettre une meilleure adaptabilité aux modalités de contrôle des connaissances de Thélème.

Des diplômes intermédiaires pourront être délivrés aux étudiants, dans la continuité des maquettes proposées par la Faculté de droit, économie, gestion.

La refonte des règles communes relatives aux modalités de contrôle des connaissances est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 21 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

4.7 Refonte des maquettes dans le cadre de THELEME

Madame MALLET précise que les maquettes concernées sont les L1 de Sciences, avec la mise à niveau scientifique et le parcours préparatoire au Professorat des écoles, formation commune entre le lycée Bergson et la Faculté des sciences.

La Faculté de droit, économie, gestion propose les maquettes des trois années de la licence de droit et d'économie gestion.

Madame MALLET précise que toutes les équipes concernées ont fourni un travail conséquent pour proposer ces transformations. Ce travail a été mené en collaboration avec les directions centrales, notamment le pôle modélisation de la DEVEC.

Trop d'interrogations demeurent pour certaines formations, par exemple au niveau des évaluations, pour les proposer au vote de la CFVU.

Madame MALLET a en conséquence demandé à Monsieur LERICHE et Madame TRAVIER de venir présenter la philosophie du projet mais les maquettes de la Faculté des sciences ne seront pas soumises au vote.

L'intégralité des maquettes de sciences économiques et de gestion pourront être proposées au vote ainsi que la maquette de droit, mais sans le parcours progressif.

Les maquettes des doubles licences présentent actuellement des problèmes de compensation, qui ne sont pas identiques. Cela nécessite des ajustements.

Madame MALLET souhaiterait que les maquettes qui figurent déjà sur le site de la Faculté de droit, économie, gestion précisent qu'elles sont présentées sous réserve de validation par la CFVU.

Madame MALLET explique qu'une CFVU exceptionnelle sera organisée le 6 septembre 2021, pour voter les maquettes Thélème de la Faculté des sciences, les doubles licences et le parcours progressif de la licence de droit. La CFVU du 6 septembre 2021 permettra le vote des modalités de contrôle des connaissances des LAS et PluriPASS de la Faculté de santé.

4.7 a) Refonte des maquettes de la Faculté des sciences - THELEME- information

Monsieur LERICHE présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il précise que l'équipe a travaillé en mode projet et a été beaucoup aidée par les collègues de la DEVEC, et par toute la communauté Thélème. Les points qui restent à éclaircir sont importants mais seront finalisés rapidement.

Il regrette par ailleurs que peu d'étudiants soient présents à la CFVU, s'agissant d'un sujet important qui concerne les étudiants.

Il rappelle que la nouvelle licence a dû s'adapter aux nouveaux bacheliers. Les rythmes et le fonctionnement sont rénovés. Un focus sera réalisé sur les mises à niveau scientifique et le parcours préparatoire au Professorat des écoles.

L'UFR Sciences est découpée en 4 pôles, 6 départements d'enseignement et 8 laboratoires de recherche (diapositive 50).

La nouvelle licence, et notamment la première année mise en place à la rentrée, a pour objectif d'accueillir les nouveaux bacheliers et leurs nouveaux profils. Le dispositif BienvenUA mis en place voici 2 ans va être perfectionné. Deux chances seront proposées au sein d'une session unique pour favoriser la progression.

Le Bac Scientifique a été profondément modifié. Les lycéens sont très spécialisés avant d'arriver dans le supérieur ce qui est une difficulté pour une Faculté des sciences, qui a tendance à s'appuyer autant sur les sciences et vie de la terre, la physique chimie ou les mathématiques. Un travail était mené auparavant en spécialisations avec des portails d'entrée assez larges. Ces portails seront désormais plus resserrés : sciences de la vie de la terre et chimie – mathématiques physique chimie et un dernier portail mathématiques informatique. Les contenus correspondent à des spécialités et options de première et terminale. La Faculté des

sciences collabore avec les professeurs principaux pour que soient proposées des spécialités en fonction de l'arrivée des futurs lycéens.

Les années de licence seront découpées en 5 périodes.

Les portails seront organisés sur deux périodes de 6 semaines. La période BienvenUA est une période d'accueil. La deuxième période permettra de conforter l'orientation des étudiants.

L'objectif est d'intégrer une mention de licence dans l'un des parcours, à la fin de la 3^{ème} année de licence.

Les parcours mentionnés diapositive 52 sont purement informatifs, ils sont amenés à évoluer avec la proposition d'accréditation pour la rentrée 2022. Le nombre et l'architecture devraient rester similaires à ce qui est présenté.

Sur chaque période de 6 semaines, une évaluation sera proposée sur les unités d'enseignement.

Chaque période va proposer des blocs de matières cohérents, actuellement plutôt axés sur des contenus pédagogiques puis à l'avenir sur des compétences. Ces blocs de compétences vont permettre des compensations.

Il a été souhaité d'intégrer une seconde chance sur inscription par groupe d'UE, intégrée à la session unique, avant la compensation, et non pas après la compensation (diapositive 56). La seconde chance sera également proposée pour celles et ceux qui veulent s'améliorer. La meilleure des deux notes sera conservée.

Les compensations seront calculées pendant le jury unique de fin d'année.

Il sera prévu une compensation intra-blocs. Les blocs sont capitalisables.

Des compensations inter-blocs vont également être proposées, avec une note plancher. 3 et 7 blocs seront proposés, en fonction des formations.

Si l'étudiant obtient la moyenne générale, mais a un bloc inférieur à la note plancher, alors il ne valide pas son année.

Concernant l'accompagnement en L1, Madame TRAVIER rappelle que l'outil BienvenUA sera de nouveau déployé.

Dès la réunion de rentrée, les étudiants seront reçus par petits groupes de TP pour des formations aux outils de l'ENT (diapositive 62).

Les étudiants auront des capsules de méthodologie à travailler en autonomie les semaines suivantes. Ils auront également à disposition un certain nombre de questions d'entraînement en lien avec les matières enseignées sur la première période.

A l'issue des 4 semaines, les étudiants vont passer des tests de positionnement, dans toutes les matières qu'ils auront suivies. La note communiquée ne sera pas intégrée dans la moyenne de la période.

Ces tests de positionnement comportent des questions sur les matières enseignées depuis la rentrée, mais aussi des questions qui peuvent porter sur des prérequis.

A l'issue de ces tests de positionnement, chaque étudiant sera reçu en entretien individuel pour permettre de faire le point sur son parcours et son arrivée à l'Université.

Un contrat pédagogique est ensuite signé. Ce contrat tient compte de l'accompagnement qui est proposé à l'étudiant en fonction de sa situation.

Il peut par exemple être proposé de continuer la méthodologie ou d'inscrire du tutorat dans le contrat si cela s'avère nécessaire.

Les étudiants qui ont de bons résultats pourront éventuellement suivre des cursus masters en ingénierie, formations accessibles sur ParcoursSup, mais qui peuvent être intégrées à l'issue du premier semestre.

Le contrat sera mis en place au niveau de la P1. Une discussion concernant l'orientation sera amorcée avec l'étudiant. Dès l'inscription administrative, l'étudiant devra choisir son parcours. Ce choix devra être conforté au cours de leur deuxième période.

Un autre choix devra être réalisé au cours de la période P4.

Cette nouvelle organisation impacte la mise à niveau scientifique, mise en place depuis de nombreuses années à la Faculté des sciences.

Cette formation est dispensée en 1 an, elle n'est pas diplômante. L'objectif principal étant d'intégrer ensuite avec succès les L1 proposées par l'UFR Sciences.

Cette mise à niveau est accessible par ParcoursSup, mais il est également possible d'y accéder après la période de BienvenUA. La mise à niveau débute fin septembre.

Jusqu'à la rentrée 2020, il était proposé une mise à niveau scientifique unique. Cette mise à niveau va être scindée en 2 à la rentrée 2021, afin de permettre aux étudiants de mieux intégrer et mieux réussir dans un des trois portails de L1.

Le programme proposé sera spécifique à ces deux types de portail (diapositive 65). Différentes UE vont pouvoir être mutualisées.

La seconde nouveauté relève du parcours préparatoire au Professorat des Ecoles, co-construit avec le lycée Henry Bergson. Il s'agira d'une formation de 3 ans, de niveau licence et des enseignements pluridisciplinaires.

Cette formation est proposée au niveau national. 25 formations dans ce cadre seront proposées à la rentrée prochaine. Elles seront composées d'un socle d'enseignement pluridisciplinaire, puis d'un enrichissement qui peut être lié à la licence de mathématiques, mais pas uniquement. A l'Université d'Angers, cela sera adossé à la licence de mathématiques.

L'objectif principal est de former les étudiants au master MEEF pour l'enseignement du premier degré.

Différentes passerelles ou réorientations seront envisagées.

Madame TRAVIER présente l'organisation de la formation par année (diapositives 66 et 67).

Un stage sera proposé chaque année, plutôt en fin d'année universitaire.

L'organisation sera proposée par blocs, comme les licences. Certains blocs seront organisés au Lycée et d'autres à l'Université (diapositive 68).

À la suite d'une demande de précisions de Madame PRUNIER, Madame TRAVIER répond que le test de positionnement sera proposé après la 4^{ème} semaine. A la 6^{ème} semaine seront organisées les évaluations de périodes. Cela permet à l'étudiant de bénéficier d'un premier test.

À la suite d'une nouvelle demande de précisions de Madame PRUNIER, Monsieur LERICHE répond que la Faculté a préféré ne pas noter le BienvenUA. L'objectif est vraiment de bien évaluer l'étudiant et de bien le conseiller.

Jusqu'à la fin de BienvenUA, les données ParcoursSup sont conservées. Cela permet de faire apparaître sur le tableau de bord des étudiants les forces et faiblesses de l'étudiant avant son arrivée à la Faculté et après son arrivée. Ces données permettent la rédaction du contrat. Les étudiants qui ont par exemple choisi les licences accès santé pourront être questionnés si leur niveau semblait insuffisant. Il pourrait également être conseillé à ces étudiants de se réorienter en dehors de la Faculté des sciences.

Les étudiants qui ont des problèmes spécifiques seront dirigés vers les services adéquats, ils ne seront pas nécessairement orientés vers l'enseignant référent.

Il aurait été préférable que les licences accès santé se finalisent plutôt à la fin de cette période.

Madame PRUNIER explique que les étudiants des licences accès santé (LAS) pourront opérer un choix que ce soit en première, deuxième ou troisième année de licence.

Madame PRUNIER demande si les périodes d'examen sont déjà connues. Monsieur LERICHE et Madame TRAVIER répondent par l'affirmative.

Monsieur LERICHE répond que l'objectif est que les étudiants bénéficient de retours plus réguliers sur leurs notes. Un travail de récupération des notes hors jury devra être réalisé.

Madame PRUNIER précise que la Faculté de santé devra réaliser un travail d'harmonisation avec l'ensemble des composantes. Il est important de bénéficier des classements des composantes pour que l'exercice ne soit pas trop complexe.

Madame MALLET précise que concernant les LAS, il sera nécessaire de bien définir la note qui devra être retenue.

Monsieur FLEURANT demande si la remontée des notes concerne véritablement toutes les notes obtenues par l'étudiant. Monsieur LERICHE répond par la négative, une note écrite sera transmise par période et une note de TP, si un TP est proposé.

La Faculté des sciences va tester un Moodle commun, sur lequel les collègues vont rentrer toutes leurs notes. Ces notes seront remontées dans le tableau de bord des étudiants dans un 2^{ème} temps.

Madame MALLET demande à combien s'élève la note plancher. Monsieur LERICHE répond que la note oscille entre 5 et 6 en première année. La note de 5 correspond aux matières « secondaires » par rapport aux matières principales choisies par l'étudiant. L'objectif est de proposer des notes plancher plus élevées en L2 et L3, en fonction de la spécialité choisie par l'étudiant. L'objectif était de ne pas proposer des notes plancher trop élevées, afin de ne pas pénaliser les étudiants dès la première année. Il rappelle que cette note plancher concerne les blocs et pas les unités d'enseignement.

Madame PRUNIER demande des précisions concernant la deuxième chance de session unique. Monsieur LERICHE répond que la première chance pour les périodes 1 et 2 se réalisera à un moment bien défini en fin de P1-P2.

La deuxième chance sera proposée après les révisions entre P3 et P4 (cf. diapositive 56).

Concernant les périodes P3-P4-P5, la deuxième chance sera proposée en fin d'année, après les révisions.

L'objectif est que l'étudiant dispose réellement de deux chances. Les évaluations seront prévues plus à l'avance que ce qui était proposé jusqu'alors.

À la suite de différentes remarques de Madame PRUNIER, Madame TRAVIER répond que toutes les notes de P1-P2 seront transmises au niveau de la Faculté des sciences. Les étudiants doivent disposer d'une même chance au sein d'une composante puisque la Faculté de santé se basera sur le classement au sein d'une même promotion.

Elle a conscience que le choix peut être fait de façon arbitraire, en fonction d'un calendrier qui devra être établi.

Au niveau de la Faculté des sciences, les collègues vont être encouragés à corriger et remonter leurs notes avant la période P1. Toutes les notes de P1-P2 seront donc disponibles. Elle reconnaît que cela sera plus compliqué ensuite.

4.8 Refonte des maquettes de la Licence de Droit et d'Économie gestion - THELEME-vote

Monsieur CAYLA et Madame RINGLER présentent ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Monsieur CAYLA précise que ce travail est l'aboutissement de plusieurs années de réflexion. L'objectif est de respecter les principes de Thélème, en proposant de nouveaux rythmes dans l'organisation de l'année.

Une L1 en deux ans était déjà proposée, notamment en économie gestion. L'un des aspects importants de ces nouvelles licences est la personnalisation et l'accompagnement, et surtout de mettre en œuvre des systèmes de remédiation.

Il est important d'accompagner les étudiants qui disposent de parcours divers. Des rythmes nouveaux ont été mis en place, notamment au niveau des évaluations.

Il présente le calendrier administratif de la licence de droit (diapositive 73). Un cycle de 4 périodes est proposé. Les semestres sont décomposés en fonction des périodes de vacances, des cours et des évaluations.

Une période de réorientation est proposée en première année. Des périodes de remédiation et de révision sont instaurées.

3 semaines de remédiation sont organisées. Elles permettront à des étudiants de reprendre des cours qu'ils ont déjà suivis, mais qui n'ont pas été bien compris. Des tuteurs étudiants et des chargés de TD les aideront en ce sens.

Ce même système est instauré en droit et en économie-gestion.

Monsieur CAYLA présente le calendrier de la licence d'économie-gestion qui répond aux mêmes principes (diapositive 74).

Ce qui est spécifique à l'économie gestion est la proposition d'un parcours progressif correspondant à la L1 en deux ans qui regroupe environ 60 étudiants et représente les bacheliers technologiques et professionnels adossés au « oui si » de ParcoursSup.

Les étudiants pourront être orientés dans le parcours progressif mais l'orientation réelle ne sera réalisée qu'après une période de cours, de révision, d'évaluation. Une commission orientera les étudiants après la correction de copies.

Les étudiants en « oui si » dont les notes sont cohérentes avec le parcours progressif continueront dans le parcours progressif.

Les étudiants non orientés en « oui si », qui ont des difficultés, se verront proposer le parcours progressif. Ils pourront ne pas accepter la proposition.

Les étudiants inscrits dans le parcours progressif mais qui ont de bons résultats pourront intégrer le parcours classique. Ils auront la possibilité de choisir d'intégrer ou non ce parcours.

Un choix sera offert, mais une partie sera également déterminée par l'acceptation préalable d'intégrer la licence d'économie gestion en « oui si ».

Des examens seront organisés à la fin de chaque période. Une période de remédiation sera également proposée avant la seconde session d'examen. Cela correspondra à trois semaines de révisions, de tutorat, sur la base du volontariat des étudiants.

Un jury sera organisé à la fin de la première session, puis un second jury. Il ne sera plus organisé de jury intermédiaire à la fin du semestre puisque les semestres n'existeront plus en tant que tels.

Les enseignements seront dispensés en présentiel. Monsieur CAYLA présente l'organisation des enseignements, spécifique à la licence d'économie gestion et spécifique à la licence de droit (diapositive 75).

Concernant l'économie gestion, les blocs thématiques seront organisés sur les trois années. Ils permettent que les étudiants comprennent les types d'enseignement proposés. Ils seront regroupés par thèmes. Certains blocs permettront aux étudiants de se retrouver sur les compétences qu'ils acquièrent dans les différents enseignements.

Concernant le droit, Madame RINGLER précise que l'étudiant pourra véritablement organiser son parcours.

Le département de droit a identifié des matières, des cours magistraux, des TD fondamentaux. D'autres enseignements pourront être choisis par les étudiants.

Les étudiants auront accès à l'ensemble des matières à choix encadré.

Les UE à choix encadré font l'objet d'un choix par l'étudiant à partir d'une liste variable selon les années d'étude.

Elles figurent sur le contrat pédagogique de l'étudiant. Les UE à choix encadré non retenues par l'étudiant lors de l'inscription pédagogique annuelle pourront être proposées de nouveau l'année 2, ou l'année 3 pour certaines d'entre elles.

Des syllabus de cours seront disponibles et diffusés aux étudiants, qui leur permettront de faire un choix éclairé et en corrélation avec leurs spécialisations futures en droit.

Monsieur CAYLA explique que les maquettes ont été longuement mûries, débattues avec les étudiants, en départements et lors du Conseil de Faculté. Les propositions formulées en droit vont permettre de simplifier les emplois du temps. Actuellement beaucoup d'options sont proposées.

En économie gestion, il ne sera pas proposé d'options en première et seconde année. Il sera proposé des parcours en troisième année.

Concernant la progression du parcours d'études, comme indiqué précédemment, les 6 semaines d'orientation entraîneront la signature d'un contrat pédagogique.

L'objectif du parcours progressif est de bénéficier d'un parcours professionnalisant, qui est surtout adapté pour l'économie gestion. Les étudiants pourront être accompagnés vers une licence professionnelle lorsqu'ils ne pourront pas suivre les cours du parcours classique.

En droit, Madame RINGLER explique que le processus est similaire, à l'exception de l'université d'été qui a été créée.

Avant la première semaine de septembre, les étudiants vont être en immersion à la Faculté par l'intermédiaire d'un jeu de rôles sur Moodle. Ils vont rencontrer des chargés de TD, des enseignants, découvrir les premières méthodologies de droit.

A la fin de cette période d'immersion, les étudiants seront conduits à réfléchir à leurs options et à leur inscription pédagogique.

Lors de la semaine de rentrée en économie-gestion, il sera proposé un jeu de pistes conçu par les étudiants qui leur permettra de s'approprier l'espace et les différentes modalités d'enseignement.

Monsieur CAYLA présente les modalités de contrôle des connaissances (diapositive 78). La différence la plus importante avec le système actuellement proposé est l'absence de jury en janvier. En conséquence, les notes seront transmises au fil de l'eau et intégrées dans le tableau de bord des étudiants.

Concernant les règles de validation du contrôle des connaissances, quelques différences peuvent être notées en économie gestion et en droit.

En droit, il sera proposé une compensation annuelle, comme actuellement.

En économie gestion, il ne sera pas proposé de note plancher comme en sciences, mais l'étudiant devra obtenir la moyenne dans le socle fondamental et le socle transversal. Les socles ne se compensent pas entre eux.

La remédiation sera organisée 3 semaines avant les examens de deuxième chance. Elle ne sera pas obligatoire ni conditionnée à un seuil de notes. Des séances de tutorat, voire des cours, des TD pourront être proposés.

Des ressources pédagogiques supplémentaires pourront être proposées, comme des cours filmés qui pourront être revus.

Il sera également proposé des ECTS bonus au supplément au diplôme (diapositive 81).

Des ECTS vont être ajoutés, non inclus dans les ECTS qui permettent de passer les années. Ils ne sont pas transférables mais permettent de personnaliser le diplôme.

Ces ECTS concerneront l'engagement, la pratique sportive, une langue vivante 2, les enseignements d'ouverture optionnels et l'unité d'enseignement PPE/Expériences. Cette dernière unité permettra de faire des stages.

Le jury de diplôme de licence se réunira chaque année en juin/juillet. A l'occasion de ce jury, le nombre d'ECTS attribués à l'étudiant conditionne la poursuite ou la fin du cursus.

Monsieur CAYLA précise les autorisations à se réinscrire (diapositive 82).

En économie gestion, 6 inscriptions seront possibles sur 3 ans - 7 inscriptions dans le parcours progressif.

En droit, 5 inscriptions seront possibles sur 3 ans - 6 inscriptions dans le parcours progressif.

Madame MALLET en déduit que si les étudiants font trop d'inscriptions administratives les premières années, ils n'auront plus de possibilités en 3^{ème} année.

Madame RINGLER répond par l'affirmative. L'objectif est que les étudiants ne fassent pas des inscriptions pléthoriques, qui ne leur rendent pas service. Il leur sera plutôt proposé une réorientation. Les masters de droit sont particulièrement sélectifs.

Madame RINGLER a pris acte que la CFVU venait de voter la mise à jour des règles communes des modalités de contrôle des connaissances qui précisent qu'une autorisation de réinscription dans une même année est de droit une seule fois, sauf situation particulière. Cela n'entre pas en contradiction avec ce qui est proposé.

Madame RINGLER précise qu'à la fin de l'université d'été, les étudiants doivent faire leur inscription pédagogique sur leur ENT. Elle espère que les décisions de la CFVU pourront être rétroactives. Les étudiants doivent s'inscrire le 6 septembre 2021 et il serait regrettable qu'ils soient conduits à changer d'inscription par la suite.

Madame DEBSKI demande des précisions sur l'organisation de l'université d'été. Madame RINGLER répond que l'université d'été sera organisée en présentiel. Les étudiants seront pris en charge une journée. Une dizaine d'ateliers seront proposés, notamment un atelier moodle et un atelier ENT. Ils visiteront le RU, la bibliothèque, les locaux. Ils rencontreront également les enseignants et chargés d'enseignement. Le parcours est conçu sous le format « escape game ». L'étudiant doit valider les différentes étapes pour passer à la suivante. Les étudiants ont participé activement à la construction de cette université d'été.

La première étape sera la découverte de Moodle. Chaque étape sera validée sur Moodle pour passer à l'étape supérieure.

Madame DEBSKI précise que les étudiants ne sont pas du tout acculturés à l'outil à l'arrivée à l'Université. Elle demande comment le département de droit envisage l'acculturation des étudiants aux outils tels que Moodle ou Zimbra pour cette université d'été.

Madame RINGLER répond que les étudiants vont être sensibilisés à l'intégralité des outils numériques. Les étudiants devront activer leur espace numérique de travail. C'est l'un des objectifs de l'université d'été. Chaque groupe sera accompagné par un tuteur étudiant.

À la suite d'une demande de précisions de Madame MALLET, Madame RINGLER répond que chaque étudiant devra venir une journée complète à l'Université, la journée sera rythmée par 13 ou 14 modules.

Madame MALLET demande si l'étudiant devra choisir à la fin de la journée les matières à choix encadré.

Madame RINGLER précise que les UE fondamentales représentent un très fort coefficient d'ECTS. Très peu de choix seront en réalité offerts sur les matières à choix encadré pour la première année. Les étudiants pourront choisir la langue, et 3 matières supplémentaires. La première année est volontairement plus généraliste, l'étudiant pourra davantage se spécialiser en deuxième et troisième année.

L'étudiant sera accompagné par des tuteurs étudiants et pourra rencontrer les enseignants qui expliqueront le contenu des cours. Ils auront à disposition les syllabus.

L'étudiant pourra par ailleurs revenir sur son choix.

Monsieur CAYLA précise que l'économie gestion proposera la même journée, avec le même jeu de pistes.

Concernant les UE à choix encadré, Madame MALLET demande si cela ne va pas poser des problèmes d'emploi du temps. Madame RINGLER répond par la négative. Un travail important a été réalisé avec les services administratifs. Chaque étudiant peut suivre un choix encadré, qu'il soit inscrit en L1, L2 ou L3. L'emploi du temps le permettra, sans imposer à l'étudiant de venir le samedi ou de terminer tard le soir.

Ces enseignements ont été placés en priorité dans les emplois du temps.

Un important travail a également été réalisé avec les collègues enseignants. Ces matières ouvertes aux L1, L2 et L3 ne nécessiteront pas de prérequis. Cela a impliqué un travail de réflexion sur les matières et sur l'évaluation des étudiants, afin que les étudiants de L1 ne soient pas pénalisés par rapport aux L2 et L3.

Monsieur CAYLA précise que l'étudiant ne peut pas prendre tous les enseignements optionnels. Il doit aussi gérer son emploi du temps.

Madame RINGLER ajoute que certains cours ne seront ouverts qu'aux L3, car ils nécessitent des prérequis.

À la suite d'une demande de précisions de Madame BLIN concernant les matières à choix encadré, Madame RINGLER répond que le choix sera limité au nombre d'ECTS. Pour valider son année, l'étudiant doit avoir validé 60 ECTS. Au regard du calcul d'ECTS, il est possible de faire des choix encadrés sur 60 ECTS, voire à la marge jusqu'à 64 ECTS.

L'étudiant ne peut pas choisir d'autres matières une fois qu'il a obtenu le maximum d'ECTS. Cela est précisé dans son contrat pédagogique. L'étudiant pourra choisir ses matières indifféremment au semestre 1 ou au semestre 2.

Les 3 ou 4 ECTS supplémentaires qui pourraient être acquis ne peuvent pas être reportés sur l'année suivante.

Madame BLIN demande si des seuils seront instaurés pour ces matières à choix encadré. Madame RINGLER répond que certaines matières ne seront proposées qu'aux L1, d'autres aux L1-L2, L2-L3, L1-L2-L3. Un choix très important peut être réalisé. Le seuil sera conditionné aux places proposées dans l'amphithéâtre. Tous les cours sont déjà placés dans les amphithéâtres. Les enseignants ont un recul permettant de faire des prospectives sur les cours qui vont davantage plaire aux étudiants.

En cas de nécessité, une priorité sera donnée aux L3, en fonction de la spécialité de Master qu'ils souhaitent choisir, puis aux L2.

Les syllabus vont être transmis rapidement à l'ensemble des étudiants en L2 et L3, afin qu'ils puissent réfléchir à leurs choix dès la rentrée. Madame RINGLER estime que les effectifs ne devraient pas être trop problématiques au regard des inscriptions pédagogiques des étudiants sur certaines matières.

Monsieur LERICHE s'interroge sur la nature de l'encadrement du choix. Il demande si elles prédéfinissent une spécialisation en licence, ce qui va ouvrir ou fermer la porte à certains masters.

Madame RINGLER répond que cela était déjà proposé actuellement dans les maquettes, dans les choix des options ou des TD. La difficulté était que l'étudiant pouvait choisir certaines matières à option en fonction de l'année dans laquelle il était inscrit. Une discussion a été menée avec les étudiants pour ouvrir les options afin qu'elles puissent être choisies indifféremment en fonction de la L1, L2, L3.

Les maquettes ne sont toutefois pas fondamentalement différentes. Il n'a pas été proposé de nouvelles créations de cours.

Un tutorat va être mis en place par la Faculté pour chaque étudiant de licence 3, accompagné par un professionnel des professions juridiques pour le conseiller. L'étudiant pourra solliciter son tuteur professionnel.

Madame MALLET demande si le contrat pédagogique est signé par tous les étudiants. Madame RINGLER répond par l'affirmative. Tous les étudiants signeront de façon dématérialisée le contrat.

Madame FAVREAU précise que ce point a été évoqué avec la DDN. Dans le nouveau tableau de bord étudiant, un document résumera toutes les caractéristiques du contrat pédagogique, les autres éléments relatifs aux choix des matières existent déjà. Chaque étudiant pourra ainsi signer son contrat de manière dématérialisée. Cela respecte ce qui est préconisé dans l'arrêté licence qui prévoit le contrat de réussite pour tous les étudiants.

Monsieur CAYLA précise que dans le cadre du parcours progressif, des contrats étudiants sont actuellement signés sur papier en face à face avec un chargé d'accompagnement. Ce dispositif sera probablement conservé pour le parcours progressif, notamment au niveau de l'échange. La bonne compréhension de l'étudiant concernant ce parcours semble nécessaire.

Concernant les parcours progressifs, Madame MALLET note que les « oui si » ont bien été proposés aux étudiants sur ParcoursSup mais pas en Droit. L'étudiant qui ne disposera pas des prérequis suffisants pour suivre la licence devra s'inscrire en parcours progressif s'appuyant sur la capacité en droit. Elle craint que cela ne soit un problème.

Madame FAVREAU précise que cette intégration dans le parcours progressif ne sera réalisée que sur la base du volontariat. Il ne sera pas possible d'imposer le parcours progressif à un étudiant inscrit dans le parcours classique. Madame LAMBERT-WIBER assurera la présentation de cette orientation possible.

Un étudiant qui a suivi les deux années de capacité en droit, s'il a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 15/20, pourra intégrer la L2 de droit.

Cette proposition pourrait intéresser les étudiants qui auraient choisi des enseignements de droit sans avoir un minimum de connaissances.

Un bilan sera dressé pour vérifier la pertinence du dispositif. Il s'agit d'une expérimentation. Ces éléments seront portés à la connaissance des membres de la prochaine CFVU. Elle ajoute que dans le nouveau document qui accompagne la capacité, il n'est pas proposé d'ECTS en capacité pendant le cursus. Néanmoins, lorsque la capacité en droit a été validée, l'étudiant obtient de facto 60 ECTS, ce qui permet, sous réserve d'obtenir un minimum de 15/20 de moyenne, de rejoindre la L2 de droit.

Madame LAMBERT-WIBER explique qu'il n'est pas prévu d'ECTS pour la capacité en droit, ce qui est cohérent puisqu'il s'agit d'un diplôme de niveau Baccalauréat. Les ECTS sont en

revanche utiles pour intégrer une L2, ce qui est également prévu par les textes, avec l'introduction de la notation à 15/20. L'étudiant peut ainsi rejoindre la L1 ou la L2.

Monsieur CAYLA précise que la capacité en droit sera proposée sur la base du volontariat. Il est probable qu'une dizaine d'étudiants maximum soient intéressés par la capacité en droit. Cela est très différent du parcours « oui si » d'économie gestion, davantage d'étudiants sont attendus. Les étudiants auront 6 semaines de cours, ils seront évalués sur ces enseignements. Il sera plus aisé de les évaluer et de les orienter vers ce parcours progressif. Il ne s'agira pas uniquement d'une L1 en deux ans, mais d'un véritable parcours.

Les parcours progressifs proposés par l'économie gestion ou le droit n'ont pas la même philosophie ni le même objectif.

Concernant les étudiants qui auront un niveau moyen, Madame MALLET demande si un dispositif de tutorat sera maintenu.

Madame RINGLER répond par l'affirmative. La période de réorientation mentionnée diapositive 73 sera également une période de tutorat. Les chargés d'enseignement pourront prendre par petits groupes les étudiants en difficulté. Les tuteurs étudiants viendront en appui. La capacité en droit sera présentée à l'attention des étudiants à cette occasion.

Monsieur CAYLA précise que ces tutorats s'appuient sur le Dispositif d'Accompagnement à la Réussite et à la Réorientation des Étudiants (DaRe), avec l'aide d'une chargée d'accompagnement. Ce dispositif sera ouvert y compris aux étudiants qui ne sont pas dans les critères du DaRe. Ce dispositif existe en droit et en économie-gestion.

Madame MALLET précise qu'elle n'a pas diffusé le document complet, d'une cinquantaine de pages, à l'attention des membres de la CFVU. Elle ne dispose pas de la dernière version.

Madame FAVREAU estime qu'il pourrait être plus pertinent de diffuser le livret de l'étudiant qui reprend les différents éléments. Ce livret est en cours de rédaction et sera bientôt finalisé.

À la suite d'une demande de précisions de Madame PRUNIER, Monsieur CAYLA répond que les examens seront organisés tout au long de l'année (diapositives 73 et 74).

Les notes seront intégrées dans le tableau de bord de l'étudiant. Au fur et à mesure de l'année, l'étudiant pourra consulter son tableau de bord et aura connaissance de ses notes.

Madame MALLET demande comment cela se passera les années suivantes, quand les vacances vont changer de dates.

Madame RINGLER répond que les examens seront décalés. Il sera toujours proposé 11 semaines de cours sur le premier semestre, 9 semaines de TD, 1 semaine de remédiation, 1 semaine de galop d'essai pour le droit.

En économie-gestion, Monsieur CAYLA répond qu'il est proposé des périodes de 5, 6 voire 7 semaines. Les périodes seront adaptées en fonction des vacances, ce qui est déjà le cas actuellement.

Madame DEBSKI note que les trois années sont proposées en même temps, dès la rentrée prochaine. Elle demande si des mesures transitoires vont être proposées.

Madame RINGLER répond par l'affirmative. Les étudiants de L2 et L3 Droit ont déjà reçu toutes les matières transitoires, en exposant ce qui va être proposé et ce que l'étudiant aura le droit

de choisir. Les étudiants ont été destinataires des maquettes transitoires, en occultant les matières qu'ils ont déjà étudiées et validées.

Les étudiants de L3 auront beaucoup de matières à leur disposition, même si certaines ont déjà été suivies par ailleurs.

Le nouveau règlement et les évaluations vont être opérés en cohérence avec les nouvelles maquettes. Seule une légère adaptation devra être envisagée sur les matières à choix encadré, compte-tenu des enseignements déjà dispensés.

Les modalités de contrôle des connaissances, de rythme d'enseignement n'ont pas été modifiées. La principale modification réside dans une plus grande souplesse offerte aux étudiants dans les matières à choix encadré.

Madame DEBSKI estime que la licence d'économie gestion connaît des changements importants.

Monsieur CAYLA répond que la structure reste la même. Madame DEBSKI estime que le fonctionnement des enseignements, notamment en gestion, est différent de ce qui était proposé auparavant. Monsieur CAYLA répond qu'il ne sera plus proposé un parcours gestion et un parcours économie, il s'agira d'une licence d'économie-gestion. Certains cours ont été déplacés, ajoutés ou supprimés. Certains cours ont changé d'appellation, mais le contenu des cours restera relativement identique.

La plupart des cours proposés jusqu'alors sont conservés.

Madame DEBSKI demande si des mesures transitoires sont envisagées. Monsieur CAYLA répond par l'affirmative.

Madame FAVREAU rappelle que chaque mouvement d'accréditation s'accompagne de mesures transitoires. Le jury étudie les cas à l'issue de la délibération du jury de la 2^{ème} session, en respectant les règles établies de capitalisation actuelles. Ce questionnement revient à chaque changement de contrat.

Monsieur CAYLA précise qu'il était moins complexe de proposer les 3 années en même temps, plutôt que de les proposer année par année. Les scolarités ont beaucoup de difficultés à gérer des calendriers et des rythmes différents. Une synchronisation des évaluations va ainsi être possible à la fois en droit et en économie gestion. Cela simplifiera le travail administratif.

À la suite d'une demande de précisions de Monsieur DOUESNEAU, Madame RINGLER invite les étudiants à consulter la vidéo disponible en ligne sur le site de la Faculté de droit, économie gestion, qui expose notamment les prérequis relatifs aux matières à choix encadré de façon très précise. L'équipe enseignante a répondu à toutes les questions des élus étudiants qui étaient présents, ainsi qu'aux questions transmises en ligne.

Madame MALLET demande si les étudiants d'économie gestion ont été interpellés par la proposition de ne plus avoir deux parcours différenciés en 2^{ème} année, avec un choix entre le parcours économie et le parcours gestion. Monsieur CAYLA répond qu'aucun étudiant n'a posé de questions à ce sujet. Les cours restent par ailleurs les mêmes. Les parcours sont proposés en troisième année.

Monsieur CAYLA a le sentiment que les étudiants étaient plutôt inquiets de devoir choisir une spécialisation dès la 2^{ème} année. Il lui semble que les parcours sont désormais plus structurés en L3.

Madame RINGLER précise que les étudiants ont été associés à la construction des maquettes. De nombreuses discussions ont eu lieu.

Madame MALLET précise qu'un groupe d'étudiants ne peut pas être représentatif de la majorité des étudiants. Certains collègues ne sont pas informés des modifications envisagées.

Lors des réunions qui ont été organisées par Teams, Monsieur DANIEL précise que 180 étudiants étaient connectés en droit et 40 en économie gestion. Les étudiants ont par ailleurs demandé que les vidéos soient mises en ligne sur le site de la Faculté, avec la possibilité de poser individuellement ou collectivement des questions. Monsieur CAYLA ajoute que de nombreuses questions ont été posées, et de nombreuses demandes d'accès à la vidéo ont été formulées.

Madame RINGLER explique que le département de droit entretient un lien important avec les représentants des étudiants. La communication est assurée.

En l'absence d'autres questions, Madame MALLET propose aux membres de la CFVU de se prononcer sur les nouvelles maquettes de la licence de droit et de la licence d'économie gestion.

Madame BLIN est gênée que seuls deux étudiants soient présents à la CFVU pour se prononcer sur ces nouvelles maquettes. Les absences des autres étudiants sont justifiées par les jobs d'été.

Monsieur DANIEL rappelle qu'une présentation du projet Thélème a déjà été assurée lors de la CFVU du 25 janvier 2021.

Monsieur CAYLA ajoute que ne pas proposer un vote à la présente CFVU rendra inconfortable la situation des étudiants à la rentrée.

Madame RINGLER et Monsieur CAYLA précisent que les maquettes ne seront pas modifiées pour la CFVU du 6 septembre 2021.

Madame MALLET estime qu'il s'agit d'une réforme conséquente de l'offre de formation. Elle regrette également que peu d'étudiants soient présents à la CFVU. Les étudiants avaient la possibilité de donner procuration aux enseignants-chercheurs ou au personnel administratif. La session du 6 septembre 2021 est organisée à titre exceptionnel. Il n'est pas certain que la présence des étudiants soit beaucoup plus importante. Les enseignants-chercheurs devront également organiser la rentrée.

Monsieur DANIEL précise qu'il a organisé une réunion avec les étudiants élus des différentes composantes, dont les élus de l'UNEF qui ont manifesté un grand enthousiasme quant à ce projet. Ils souhaitent par ailleurs diffuser l'information.

Monsieur RULENCE estime qu'il ne peut pas être possible d'attendre d'avoir suffisamment d'étudiants en instance pour soumettre les points au vote. Si le vote est reporté, les étudiants ne vont pas disposer de suffisamment d'informations avant l'inscription.

Monsieur CAYLA ajoute que les services de scolarité ont fourni, à l'instar des enseignants et enseignants-chercheurs, un travail conséquent pour que les maquettes puissent être votées à la présente CFVU. Les emplois du temps sont déjà établis.

Monsieur DOUESNEAU précise qu'il respecte le travail qui a été réalisé. Il comprend que les maquettes soient proposées au vote, mais précise juste qu'il est gêné pour voter.

Madame PRUNIER estime qu'il appartient aux élus étudiants de se rendre disponibles, surtout lorsque des points importants sont soumis au vote. L'information doit être transmise.

Madame BLIN précise qu'elle s'acquitte de cette tâche.

Monsieur BOISSON rappelle qu'il a organisé une réunion auprès des élus étudiants de la CFVU le 9 avril 2021 avec les directeurs des Facultés de lettres, langues et sciences humaines, de droit, d'économie, gestion et de la Faculté des sciences. Les étudiants connaissent les projets.

Monsieur RULENCE entend que les étudiants puissent ne pas être présents. Ils ont néanmoins la possibilité d'étudier les dossiers au préalable et de transmettre des procurations, y compris à l'attention des enseignants-chercheurs ou du personnel administratif.

Après ces différents échanges, Madame MALLET soumet les deux projets au vote.

La refonte des maquettes de Licence Droit, dans le cadre du projet THELEME, sans le parcours progressif est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour et 1 abstention, un membre porteur d'une procuration ayant quitté la séance en laissant procuration.

La refonte des maquettes de Licence ECONOMIE GESTION, dans le cadre du projet THELEME, est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 19h00.

[La Vice-présidente formation et vie Universitaire de l'université d'Angers](#)

Sabine MALLET

6. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 5 juillet 2021

Commission de la formation et de la vie universitaire du 05 juillet 2021

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation du Procès-Verbal
3. Vie étudiante
4. Enseignement et conventions

1. Informations

1.1 Point sur l'organisation de la rentrée

1. Point sur l'organisation de la rentrée

Le Ministère a invité les établissements d'enseignement supérieur à organiser une rentrée en envisageant 100% des étudiants en présentiel. Ces dispositions doivent être confirmées et précisées fin août 2021.

Un **travail** est mené avec les **directions des composantes de l'UA** pour proposer une organisation en présentiel : emplois du temps adaptables, mode hybride opérationnel, port du masque, lavage des mains avec le gel hydro-alcoolique, autotests à disposition...

POUR INFORMATION

2. Approbation du procès-verbal

2.1 Approbation du PV de la CFVU du 14 juin 2021 – **VOTE**

3. Vie étudiante

3.1 Evolution du rôle et de la composition de la CVEt- **INFORMATION**

3.2 Création de la cellule d'aide sociale étudiante-**INFORMATION**

3.3 Point sur les appels à projets CVEC - CROUS- **INFORMATION**

3.1 CVET

- Contexte :

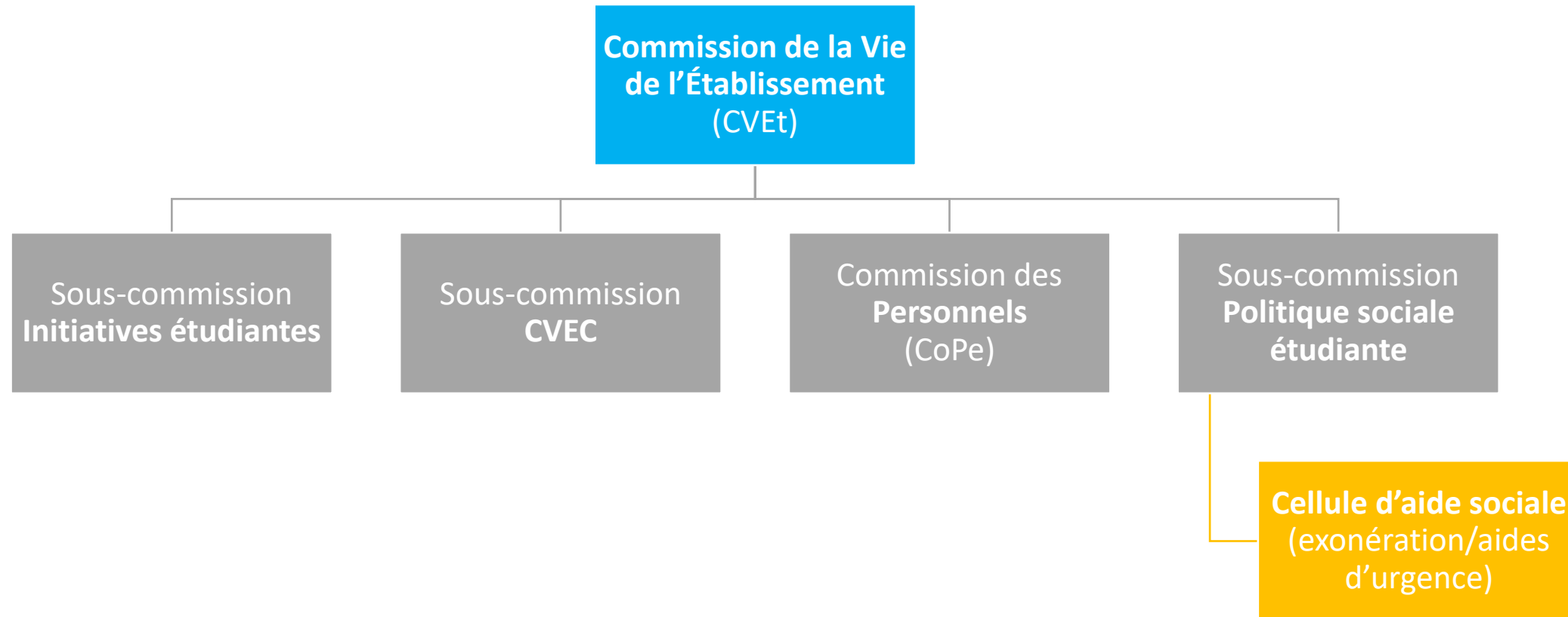
- Une commission vie de l'établissement mise en place en 2017/2018
 - Espace d'échange sur la vie universitaire & de campus
- Un constat :
 - une commission qui se réunit 10 fois par an
 - Notamment pour valider les projets du FSDIE
 - des difficultés à réunir le GT CVEC compte tenu des modalités actuelles
 - Venu rajouter un 3^{ème} GT à la CVET
- Une nécessité :
 - Trouver un véhicule juridique pour la cellule d'aide d'urgence mise en place au printemps 2021

3.1 CVET

- Objectifs :

- alléger le nombre de sessions de la CVET
 - **5/an** = 1 CVET tous les 2 mois
- redonner du pouvoir de décision au GT Vie étudiante
- se doter d'une sous-commission CVEC plus ouverte aux étudiants
- se doter d'un dispositif pour piloter l'aide sociale étudiante
- simplifier la cellule d'aide aux étudiants

3.1 CVEt



3.1 CVEt

Champ de **compétence** : **culturel, sportif, engagement, vie étudiante, animation des campus, animation interne** ou toute autre **initiative collective** des **étudiants** et/ou des **personnels**

> Espace de **réflexion, d'échange & de mise en cohérence**

3.1 CVEt

Missions

- Examine les **grands projets** et étudie leur pertinence au regard de la politique d'établissement définie par la CFVU
- Communique à la CFVU le **bilan des projets soutenus et le budget consommé**
- Propose les **projets *Vie de l'établissement*** ; avec notamment la mise en place du **calendrier annuel des manifestations**
- La **programmation des actions financées** par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus (**CVEC**), les projets ainsi que le **bilan des actions conduites** l'année précédente avant le vote de la CFVU et du CA ; en prenant en compte les orientations prioritaires fixées annuellement par l'établissement et le Ministère

Sous-commission Initiatives étudiantes

Missions

- Fait des propositions sur **l'organisation** et le **fonctionnement** de la **vie associative** et des **initiatives** étudiantes à l'UA
- Est saisie par la CVET pour **tout sujet ou projet** concernant la **vie associative** et les **initiatives** étudiantes
- Examine les **demandes de subvention FSDIE** : évalue la pertinence et la qualité des dossiers puis leur éligibilité
 - > Émet un **avis, classe** et **propose l'attribution et le montant** des subventions

>>> **Rôle prescripteur** : les financements FSDIE des projets approuvés par la sous-commission sont **transmis dans les plus brefs délais à la décision du Président de l'UA** pour approbation

Sous-commission CVEC

Missions

- Propose les **axes de développement d'utilisation** de la CVEC
- Propose la **répartition** du produit de la CVEC
- **Analyse** et **prépare le bilan de l'usage** de la CVEC
- **Examine et classe les dossiers** déposés dans le cadre des **appels à projets CVEC CROUS**

Commission des personnels (CoPe)

Missions

- Initier et promouvoir des **projets** et des **actions** à l'intention des **personnels UA** (enseignant.e.s chercheur.e.s, enseignant.e.s, chercheur.e.s et BIATSS)
- Réfléchir à **l'amélioration des conditions du vivre-ensemble** à l'UA
- Proposer auprès des instances statutaires des **améliorations dans le fonctionnement quotidien de l'UA**
- Favoriser la **cohésion** et **développer** une **culture commune** d'établissement par le biais d'actions culturelles et sportives, ainsi que d'initiatives du personnel
- Faciliter la **communication entre les personnels**, sur les actions faites par eux et pour eux ; mieux relayer l'information sur les activités extraprofessionnelles
- Favoriser le **partage d'expériences**
- Donner un **avis** sur les **propositions et projets de la sous-direction Vie des Campus** en direction des **personnels de l'UA**

Sous-commission

Politique sociale étudiante

Missions

- **Définit la politique d'action sociale** de l'UA
- **Orienté, suit et évalue** la mise en œuvre de la politique sociale de l'UA
- Est compétente pour **l'attribution des moyens CVEC alloués au champ social** pour les étudiants (FSDIE social) et en établit le **bilan**
- Détermine les **critères d'aide** (accès, montants, ...)
- Est amenée à **échanger sur tous les sujets à caractère social et solidaire**

3.2 Cellule d'aide sociale étudiante

- Fusion de la commission d'exonération des droits d'inscription et de la cellule d'aide d'urgence
- **Missions**
 - Instruit les dossiers de demande d'exonération des droits universitaires et des demandes d'aides sociales d'urgence
 - Propose l'exonération des droits universitaires et l'attribution des aides sociales d'urgence au Président de l'université
 - Établit le bilan des exonérations et des aides attribuées

3.2 Cellule d'aide sociale étudiante

- **Composition**

- Les 4 Vice-présidents.es : CFVU – Etudiants - Vie des campus – International
- 2 Etudiants.es de l'Université d'Angers élus.es par la CFVU
- Le/la directeur.rice des enseignements et de la vie étudiante et des campus ou son/sa représentant.te
- Le/la directeur.rice du CROUS ou son/sa représentant.e
- Un.e référent.e social.e désigné.e par le Président
- Un.e responsable de scolarité désigné.e par le Président
- Sont membres invités :
 - Le/la directeur.rice du SSU ou son/sa représentant.e
 - Le/la directeur.rice de la Direction de l'international ou son/sa représentant.e
 - Les assistantes sociales de l'université d'Angers et du CROUS concernées par les dossiers présentés

3.3 AAP CVEC CROUS | juin 2021

- Dépôt jusqu'au 06/05
 - 15 propositions remontées
 - 1 UA
 - 1 SUAPS
 - 6 DCI
 - 2 Sciences
 - 2 ESTHUA
 - 2 DEVEC
 - 1 Santé
 - GT CVEC 10/05 : **7 projets retenus > 206 628€**
- Commission de sélection CROUS : 08/06
 - 400 k€ disponibles au lieu de 600 k€ prévus
 - Des choix de la commission dans le choix des projets retenus (les n°1 privilégiés)
 - 1 seul projet retenu : financement des sols du SUAPS

A prévoir :

- Préciser les critères de sélection internes UA
- Avoir une stratégie de présentation des projets (calendrier, typologie...)

3.3 AAP CVEC CROUS | juin 2021

Liste récapitulative des projets CVEC classés par ordre de priorité

Thème CVEC	Projet	Date de fin de projet	Ordre de priorité	Nombre d'étudiants concernés	Montant du projet	Part CROUS sollicitée
Développer la pratique sportive des étudiants	Aménagements des gymnases CSU Belle Beille	30/06/2022	1,00	27 000,00	323 994,00	161 997,00
Favoriser l'accompagnement social des étudiants	Accès aux protections périodiques gratuites	30/06/2022	2,00	14 000,00	35 184,00	17 500,00
Faire vivre l'art et la culture	Résidence d'artiste avec compagnie professionnelle "A la tombée des nues"	30/04/2022	3,00	22 000,00	9 910,30	4 975,00
Améliorer l'accueil des étudiants	Création d'un espace dédié à la vie étudiante	01/09/2021	4,00	200,00	15 141,00	7 570,00
Améliorer l'accueil des étudiants	Aménagement extérieur du lieu de vie étudiant La Parenthèse	30/09/2021	5,00	13 000,00	8 063,50	4 031,75
Faire vivre l'art et la culture	Exposition Hors Sol campus Belle Beille	31/12/2021	6,00	13 000,00	11 000,00	5 500,00
Faire vivre l'art et la culture	Résidence de création photographique et exposition	30/06/2022	7,00	22 000,00	10 000,00	5 000,00

4. Enseignements et conventions

- 4.1 Création du DU PaRéo– **VOTE**
- 4.2 Création de la licence Sciences pour la santé – parcours sciences infirmières- Faculté de Santé - **VOTE**
- 4.3 Création du DIU Insulinothérapie automatisée – Faculté de santé – **VOTE**
- 4.4 Modification des MCC – **VOTE**
- 4.5 E20 – **vote**
- 4.6 Mise à jour des règles communes des modalités de contrôle de connaissances – **VOTE**
- 4.7 Maquettes de formations - **VOTE**

4.1 Création du DU PaRéo

Le [DU PaRéo](#) permet de répondre au **cahier des charges** du Ministère en vue d'obtenir le label en s'appuyant sur les **deux dispositifs Rebond'M2S et Rebond'Sup**.

Cette formation s'adresse aux **néobacheliers** souhaitant prendre une année pour **réfléchir à leurs choix d'orientation et découvrir différents domaines d'études**. Il peut aussi accueillir des **étudiants en première année de licence, identifiés en situation de décrochage dès les premières semaines** de cours et souhaitant s'investir pleinement dans la définition d'un projet de réorientation.

Les **objectifs pédagogiques** sont de quatre ordres : aider l'étudiant à appréhender son niveau académique, développer des compétences fondamentales pour une poursuite d'études (MTU, expression orale et écrite, compétences informatiques...), lui faire découvrir des domaines professionnels et des formations, accompagner à définir et formaliser son projet d'études/professionnel (nouvelles candidatures Parcoursup, service civique, concours,...).

Trois parcours à disposition des élèves, selon leurs appétences : médico-social et sanitaire, humanités (à destination des étudiants intéressés par les sciences humaines, les langues, l'art et le journalisme) et entreprise (pour les étudiants qui ont la fibre gestionnaire et entrepreneuriale). Le DU PaRéo permet de cumuler des points ECTS et de conserver son statut d'étudiant.

Le diplôme est porté par la DEVEC (Marine Gauthier, Coordination pédagogique) et le SUIO IP (Marzenna Koscielski, Coordination orientation).

La capacité d'accueil est de 75 places à Angers et 25 places à Cholet avec un seuil d'ouverture de 40 places. Le DU PaRéo est déployé à partir du 22 septembre 2021 et la fin des cours est programmée pour le début avril 2022.

POUR VOTE

4.2 Création d'un cursus diplôme national de licence/diplôme d'état infirmier

Réponse de la faculté de santé de l'Université d'Angers et du département en Sciences Infirmières à l'appel à projet du MESRI

Décret du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant des échanges entre les professions de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche

Expérimentation

- Projet déposé en novembre 2020
- Projet validé par la DGESIP sous la forme d'une licence en Sciences pour la Santé-Parcours Sciences Infirmières associée à la délivrance du diplôme d'état d'infirmier.
- Durée de l'expérimentation: 2026
- Mise en œuvre :
 - Septembre 2021 pour les IFSI d'Angers et Cholet
 - Septembre 2022 pour les IFSI de Saumur et Le Mans

Conduite de projet

Chef de projet: Directrice du DeSI

Mise en place:

- D'un comité de pilotage
- D'une équipe projet
- De commissions de travail en lien avec les dérogations demandées au référentiel de formation du programme d'études en soins infirmiers.

Un chargé de mission coordonne l'ensemble des travaux des commissions.

Les principales évolutions (1)

Mise en œuvre de:

- ❑ **Dispositifs d'aide à la réussite pour les étudiants titulaires de bacs professionnels et technologiques ainsi que les étudiants en réorientation professionnelle**

En cours de finalisation

Réflexion engagée sur la mise en œuvre d'une UE optionnelle: compétences numériques

- ❑ **Mise en œuvre d'un dispositif de passerelle PLURIPASS vers IFSI avec une entrée directe soit en S2, soit en L2**

UE optionnelles Sciences Infirmières sur 2022-2023

- ❑ **Formalisation de tous les dispositifs pour les étudiants en demande de:**

Dispense d'enseignements, d'assiduité, CESURE, situation de handicap.....

Les principales évolutions (2)

7 grands axes majeurs

- ❑ L'enseignement de la discipline et des savoirs infirmiers
- ❑ Des enseignements fondés sur les preuves (données probantes issues de la littérature scientifique)
- ❑ Une formation à la recherche et par la recherche
- ❑ Une formation clinique permettant le développement d'une expertise clinique
- ❑ Des enseignements mutualisés permettant l'appropriation des pratiques collaboratives nécessaires à l'exercice professionnel et au leadership
- ❑ Une réponse adaptée aux besoins de santé du territoire par la création d'unités d'enseignement dites de consolidation
 - Grand âge et autonomie
 - Soins critiques
 - Maladies chroniques
 - Situations complexes
 - Santé mentale + 2 UE optionnelles (soins pédiatriques et UE recherche)
- ❑ Professionnalisation: en S6 stage d'intégration de 15 semaines

Focus « formation clinique » (3)

Travaux autour de:

- Dispositifs d'apprentissage intégratifs (parcours de stage) et/ou alternatifs (simulation) visant le développement des compétences professionnelles
- Structuration de parcours de stage

Seront travaillés également

- Les conditions de réalisation du stage de professionnalisation de 15 semaines du semestre 6
- Les liens entre stage de professionnalisation et UE de consolidation
- Les liens entre stage de professionnalisation et sujet de recherche

Il est demandé d'acter la création de la Licence Sciences pour la santé – parcours Sciences Infirmières

4.3 Création du DIU Insulinothérapie automatisée – Faculté de santé

L'objectif de la [formation](#) est l'acquisition **de connaissances théoriques et pratiques sur les techniques d'insulinothérapie automatisée, dites en « boucle fermée » ou encore « pancréas artificiels ».**

Les connaissances sont fondées sur les caractéristiques technologiques des dispositifs médicaux de perfusion continue d'insuline, de mesure continue du glucose et d'algorithmes de contrôle, les données scientifiques et médicales des études publiées dans les revues et ouvrages à comité de lecture, les résultats de la pratique clinique et l'éducation thérapeutique du patient dans le diabète de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

La formation se déroulera du 29 novembre au 03 décembre 2021 en distanciel (module de 40h de séminaire décomposé en 18 h de cours magistral et 22 h de TD)

Elle sera suivie par une période de stage de 60 heures réparties de décembre 2021 à juin 2022.

	Financement entreprise et/ou personnel et/ou via le CPF	Etudiant (Interne)	Tarif négocié dans le cadre spécifique d'un partenariat
DU/ DIU complet	1000 € / 2000 €	360 €	

> **Il est demandé d'acter la création du DIU Insulinothérapie automatisée – Faculté de Santé**

POUR VOTE

4.4 Modification des Modalités de Contrôles de Connaissances - votes

➤ SANTE

Pour le DIU Santé au Travail Qualification Infirmier, il est proposé la modification d'épreuves. En raison de la situation sanitaire COVID et du report à l'automne 2020 pour terminer la session 2019/2020, il a été décidé d'ouvrir ce DIU en année civile à partir de 2021. Il ne sera pas étudié un retour en année universitaire avant la rentrée 2022/2023. A noter que cela impliquera automatiquement un chevauchement de 2 promotions pour revenir à cette organisation. Ce qui est compliqué pour les équipes pédagogiques inter-régions.

Pour le DIU Ventilation Artificielle : de la physiologie à la pratique : Ce DIU est une modification de l'ancien DU « Ventilation artificielle » organisé par les Universités de Genève et Angers qui devient un DIU avec 2 Universités : Université d'Angers – Université Paris-Est Créteil. Seule la dénomination change. Les enseignements sont maintenus en l'état.

Pour les 2^{ème} et 3^{ème} années de médecine DFGSM (voir slides suivantes) : ces maquettes comportent de nouvelles modalités docimologiques, qui vont être proposées pour la formation médicale en France dès la rentrée prochaine (via la publication prochaine de textes ministériels au J.O. : décret, arrêté) : SQI, KFP, QCM-CR, TCS, DCP, ECOS. Une évaluation est composée d'un ou plusieurs élément(s) d'épreuve (EE).

Pour le Master 1 mention Biologie – Santé (Médecine – Maïeutique – Sciences), il est prévu la création ou modification ou déplacement d'UE/EC ; la modification des conditions de validation, la modification d'épreuves en termes de nature et de durée notamment ; ainsi que la mutualisation ou démutualisation de charges d'enseignement. L'UE « Médecine intégrative » (6 ECTS) est remplacée par l'UE « Intelligence artificielle en Médecine ». A noter que l'UE n'est pas mutualisée avec l'UFR Sciences.

POUR VOTES

Modalités de contrôle de connaissances DFGSM 2 et 3

2021/2022

Ce qui change par rapport aux MCC 2019/20

Pas de compensation des UE au sein d'un bloc (sauf 1^{er} et 2^e blocs en 2^e année)

En cas de 2^e session en 2^e et 3^e année

- Ne repasse que les UE non validés en 1^{ère} session (ne repasse pas tous le bloc)

En cas de redoublement

- En 2^e année : repasse toute l'année
- En 3^e année : ne repasse que les blocs non validés

Introduction de nouvelles modalités docimologiques : QCM-CR et KFP

Deuxième année DFGSM2

Avant 2A : Stage IDE

1^{er} bloc

Bio cell, bioch, bio mol, bioinfo
Epidémio
Génétique médicale
Immuno gale
Informatique
Pharmacologie

2^e bloc

Bio appliquée + biophysique
Hémato bio
Immuno clinique
Bases imagerie
Ana path
AIH 1

Semaine sémio générale

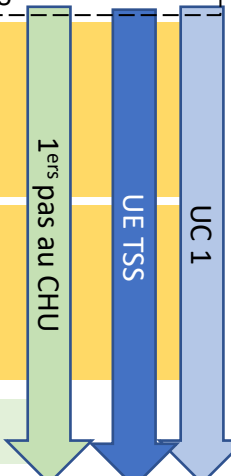
3^e bloc

Néphrologie
TP anatomie
SHS

4^e bloc

Cardio 1
Pneumologie
AIH 2

Certif voltaire



4 blocs d'enseignement au cours du DFGSM2 : bloc 1, 2, 3 et 4
Un bloc d'enseignement dure 10 semaines et contient de 3 à 6 UE

Un examen facultaire est réalisé **toutes les 10 semaines**, portant sur l'enseignement réalisé dans un bloc au cours de ces 10 semaines

Les épreuves se déroulent sur **SIDES** (sauf épreuve rédactionnelle de SHS)

Les UE des blocs 1 et 2 ont un coefficient 1 ou 0,5

Pour les blocs 3 et 4, les items sont pondérés selon leur hiérarchisation rang A, rang B

- pondération items de rang A : 1 / 0

- pondération Items de rang B : 1 / 0,5 / 0,2 / 0

(QI de rang A ou de rang B, pas de mélange d'items A et B dans une QI)

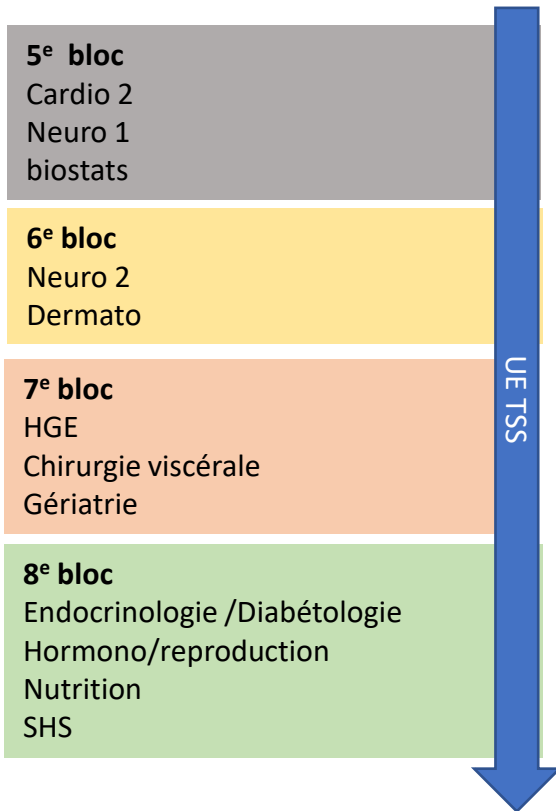
Pas de nombre imposé de QCM A et B dans DP ni dans les QI)

Deuxième année DFGSM2

L'étudiant passe en année supérieure DFGSM3

- s'il a validé en première ou deuxième session les 4 blocs d'enseignement
- s'il a validé par la présence l'ensemble des TP/ED obligatoires
- s'il a validé la certification Voltaire
- s'il a validé le stage d'initiation aux soins

Troisième année DFGSM3



4 blocs d'enseignement au cours du DFGSM2 : bloc 5, 6, 7 et 8
Un bloc d'enseignement dure 10 semaines et contient 2 à 3 UE

Un examen facultaire est réalisé **toutes les 10 semaines**, portant sur l'enseignement réalisé dans un bloc au cours de ces 10 semaines

Les épreuves se déroulent sur **SIDES** (à l'exception de SHS sur papier)

Les items sont pondérés selon leur hiérarchisation rang A, rang B

- pondération items de rang A : 1 / 0
- pondération Items de rang B : 1 / 0,5 / 0,2 / 0

(QCMs de rang A ou de rang B, pas de mélange d'items A et B dans un QCM isolé
Pas de nombre imposé de QCM A et B dans DP ni dans les QI)

Troisième année DFGSM3

L'étudiant passe en année supérieure DFASM1

- s'il a validé en première ou deuxième session toutes les blocs d'enseignement
- s'il a validé par la présence l'ensemble des TP/ED obligatoires
- s'il a validé tous les stages
- s'il a validé l'anglais en DFGSM2 ou DFGSM3

Validation obligatoire de 3 optionnels dont un majeur au cours du cursus, avec validation obligatoire d'au minimum 1 optionnel en fin de 3^e année, 2 optionnels en fin de 4^e année et 3 optionnels en fin de 5^e année

4.4 Modification des Modalités de Contrôles de Connaissances - votes

➤ PHARMA

Pour le Master 2 NanoPharma/NANOMED, il est prévu : la correction par rapport à la pratique réelle de l'année passée et le fait de tenir compte de l'évaluation de la formation par les étudiants; la simplification des MCC (réduire le nombre d'évaluations) et le ré-équilibre des coefficients entre CC (généralement travail en binôme) et CT (travail individuel); le réajustement à la marge du nombre d'heures du diplôme ; les titres des UE, ECTS et coeff par UE restent inchangés; la modification de titres, ECTS, Coeff et volumes horaires de certaines matières

Pour le Master Sciences du Médicament : il est prévu la création ou modification ou déplacement d'UE/EC ; la modification des conditions de validation, la modification d'épreuves en termes de nature et de durée notamment ; ainsi que la mutualisation ou démutualisation de charges d'enseignement.

POUR VOTES

4.5 Modification des Modalités de Contrôles de Connaissances - votes

➤ LLSH

Pour le [Master Archives](#), il est proposé la création ou modification ou déplacement d'UE/EC.

Pour le [Master Sciences de l'information et des bibliothèques](#), il est proposé la mutualisation ou démutualisation des charges d'enseignement.

POUR VOTES

➤ IAE

Pour le [Master Management et Commerce International, parcours Management financier et contrôle international \(MFCI\)](#), il est prévu la mutualisation des cours avec les Masters 2 MIM et law&finance pour cette dernière année du master MFCI.

Pour le [Master 2 Mention Comptabilité – audit – contrôle](#), il est prévu des modifications d'UE/EC.

Pour le [Master 2 Management International et Marketing](#), il est prévu des modifications d'UE/EC.

POUR VOTES

4.5 Modification des Modalités de Contrôles de Connaissances - votes

➤ SCIENCES

Pour **la L3 SPC**, il est proposé la modification de contenus et d'intitulés de deux EC de l'UE 4

Pour **le M1 SIE**, l'UE Analyse des micropolluants est actuellement mutualisée entre le master 1 SIE et TEH. Il est donc demandé de démutualiser cette UE entre les deux formations, en la gardant telle quelle pour le master SIE et de réduire et adapter le module pour les étudiants du master TEH.

Les autres modifications demandées sont des légers ré-équilibrages entre le S1M-SIE1 et le S2M-SIE 11 pour augmenter le volume horaire de TP en « Procédés physico-chimique ».

Pour **le M1 TEH**, il est donc demandé de démutualiser l'UE Analyse des micropolluants entre les deux formations, en la gardant telle quelle pour le master SIE et de réduire et adapter le module pour les étudiants du master TEH. Les autres modifications demandées sont des conséquences de démutualisation de l'UE pour équilibrer le nombre total d'ECTS et les choix d'options au S1 et S2 et anticipe les maquette proposées pour la rentrée 2022.

POUR VOTES

4.6 E2o

Bilan année 2020/2021 & perspectives 2021/2022

- Répartition inscrits par composante & par niveaux
 - Répartition inscrits par type d'activité
 - Validation par type d'activité
 - Perspectives 2021/2022

Il est présenté pour vote aux membres de la CFVU:

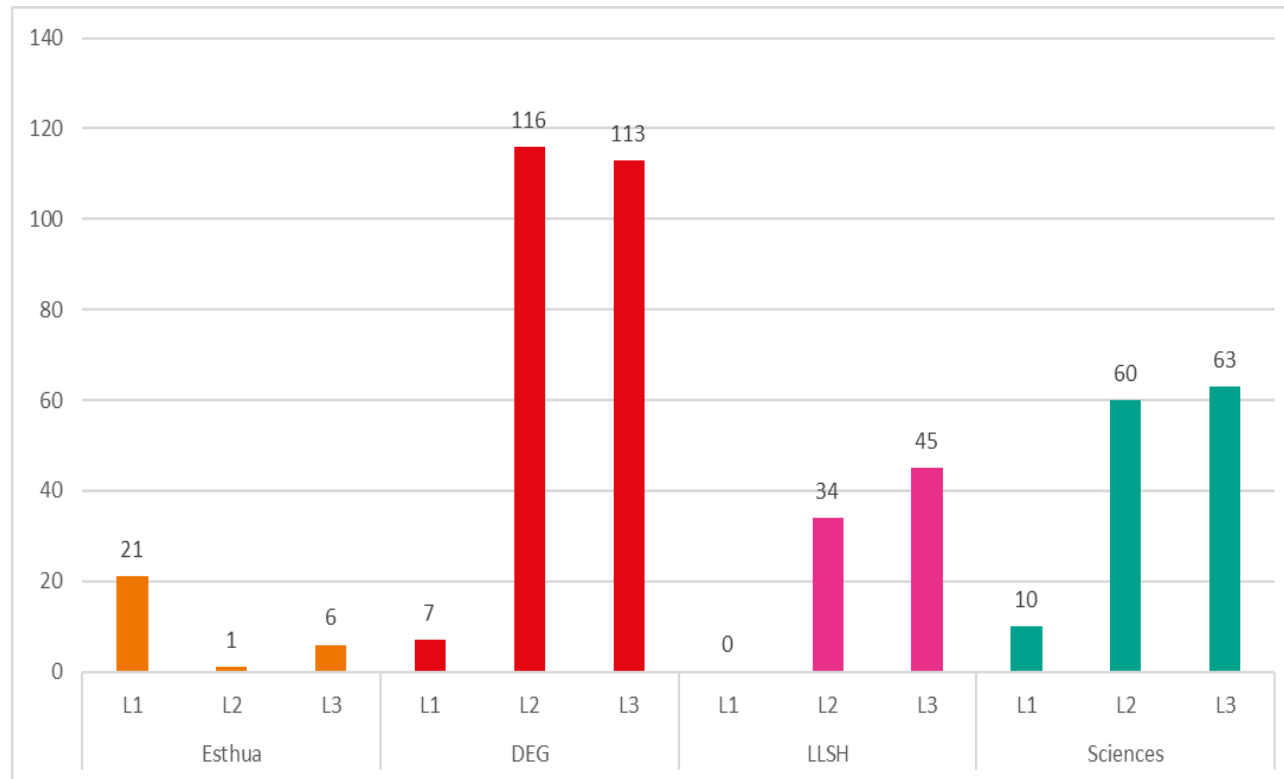
- **un bilan des E20 2020-2021**
- **la liste des E20 ouverts en 2021-2022.**

POUR VOTES

Bilan E2o 2020/2021

Inscrits aux E2o par composantes & par niveaux

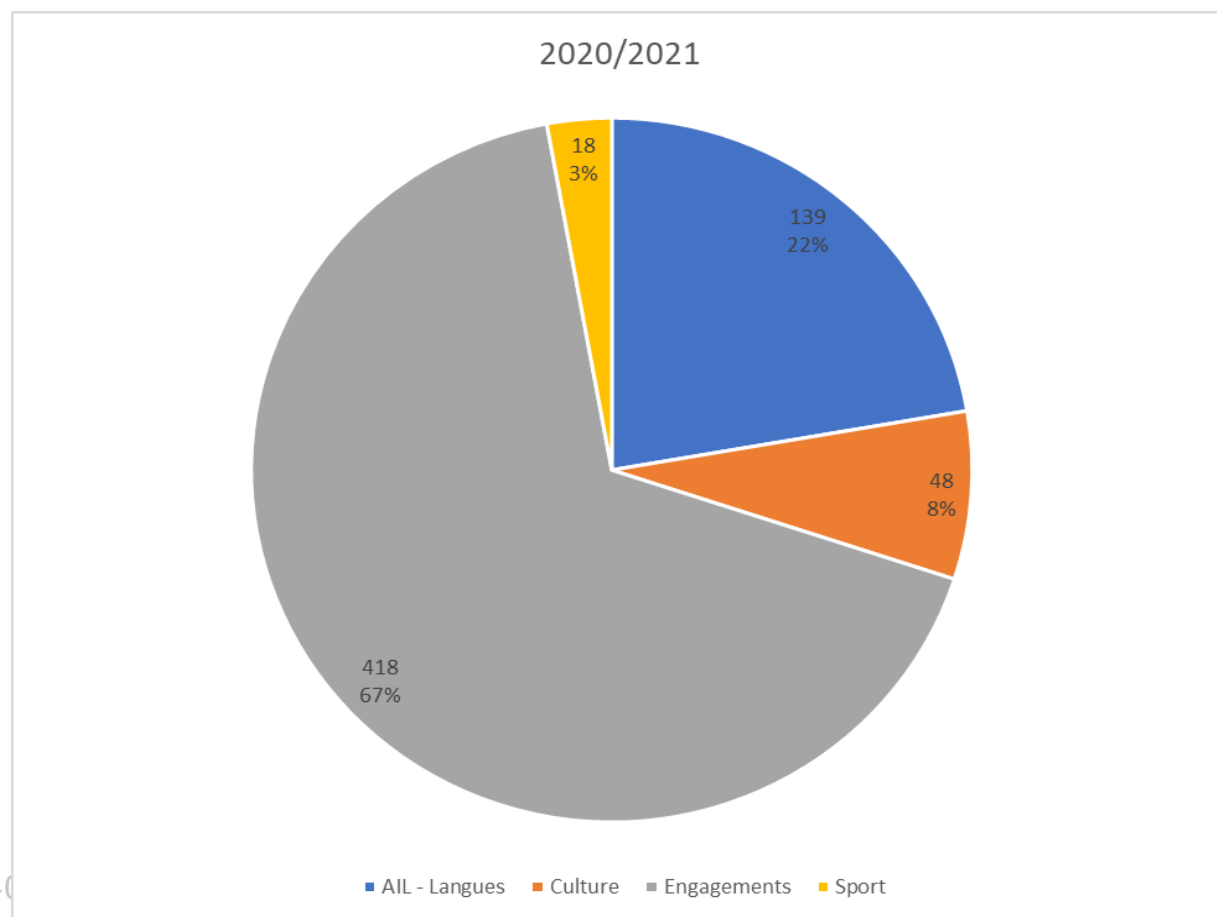
Total : 503 étudiants



	Comparatif		
	2018/20219	2019/2020	2020/2021
Esthua	61	40	28
DEG	314	476	245
LLSH	123	179	79
Sciences	160	349	151
TOTAL	658	1044	503

Bilan E2o – 2020/2021

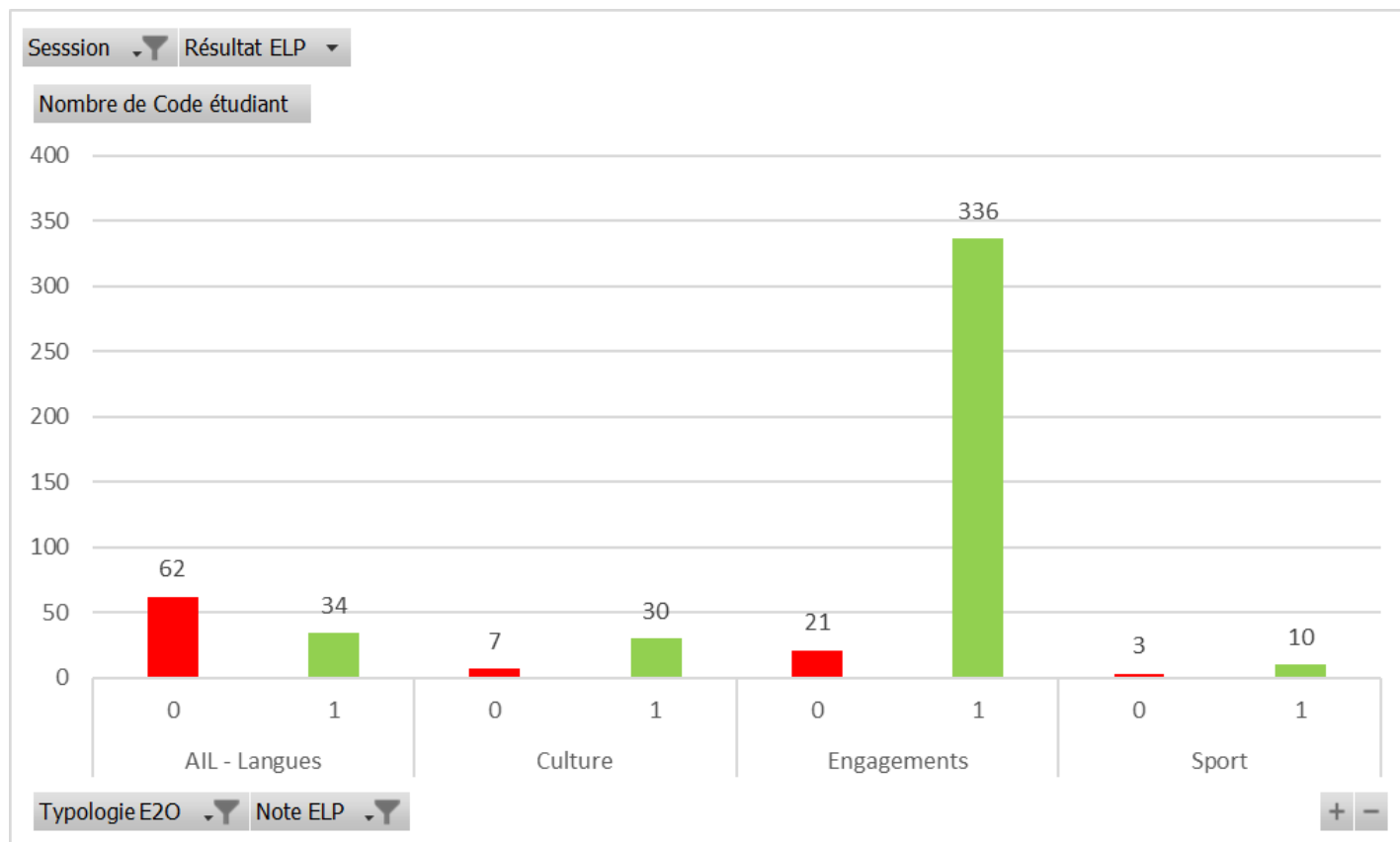
Type d'activité choisies



Particularité de l'année : pas de proposition d'E2o par le SUAPS (sauf Sportifs de haut niveau).

	2018/2019	2019/2020	2020/2021
AIL - Langues	43	83	139
Culture	24	36	48
Engagements	168	317	418
Sport	418	629	18

Bilan E2o – 2020/2021



Sur 503 étudiants qui ont choisi un E2o :

- 410 étudiants valident leur E2o (81,5% de validation) ;
- 22 étudiants valident leur année en première session grâce au bonus E2o.

Perspectives 2021/2022

Calendrier 2021/2022 :

- Articuler le calendrier E2o avec les calendriers composantes, not. avec les périodes Thélèmes
- Proposition du SUAPS : **Essai d'une programmation sur 4 semaines à raison de 2 séances hebdomadaires (lundi 11h00/12h30 + vendredi 14h00/15h30)**

En 2020/2021 pour mémoire :

Semestre impair et E2O sur l'année : du 21 septembre 2020 matin jusqu'au 27 septembre 2020 inclus

Semestre pair : du 18 janvier 2021 matin jusqu'au 24 janvier 2021 inclus

Propositions :

Semestre impair & annuel :

- Inscriptions 27 septembre 2021 au 1^{er} octobre 2021 (not. pour permettre aux associations partenaires de se présenter au Campus Day)
- Début des cours 4 octobre 2021 (!! AIL débute souvent dès mi-septembre)

Semestre pair :

- Inscriptions 17 janvier 2022 au 21 janvier 2022
- Début des cours 24 janvier 2022

Perspectives 2021/2022

Offre reconduite :

EO088	Accompagnement scolaire avec l'AFEV	Engagements
EO111P	Création d'entreprise volet commercial & financier	Engagements
EO112I	Graine de créateur	Engagements
EO090I	Buddy System	Engagements
EO090P	Buddy System	Engagements
EO072P	Initiation à la langue des signes	Engagements
EO078I	Valorisation de l'engagement étudiant	Engagements
EO103P	Construire valoriser ses compétences à travers l'enga. béné.	Engagements
EO104I	Se valoriser auprès des professionnels - marketing de soi	Engagements
EO104P	Se valoriser auprès des professionnels - marketing de soi	Engagements
EO084P	Eduquer aux sciences de façon ludique	Engagements
EO074P	Sensibilisation à la diversité	Engagements
EO080	Tuteur d'orientation dans les lycées partenaires Thélème	Engagements
EO096	Tuteur d'orientation dans les lycées partenaires Thélème	Engagements
EO101	Ambassadeurs de la Liaison Lycées Université	Engagements
EO121I	Devenir étudiant contributeur pour la co-construction de ressources concernant la première période à l'université	Engagements
EO121P	Devenir étudiant contributeur pour la co-construction de ressources concernant la première période à l'université	Engagements

Perspectives 2021/2022

Offre reconduite :

EO051	Allemand - initiation	Langues
EO052	Allemand - approfondissement	Langues
EO053	Arabe - initiation	Langues
EO054	Arabe - approfondissement	Langues
EO055	Chinois - initiation	Langues
EO056	Chinois - approfondissement	Langues
EO059	Japonais - initiation	Langues
EO060	Japonais - approfondissement	Langues
EO063	Portugais - initiation	Langues
EO064	Portugais - approfondissement	Langues
EO065	Russe - initiation	Langues
EO066	Russe - approfondissement	Langues
EO085	La fanfare de l'Université d'Angers	Pratique culturelle
EO086	L'atelier théâtre de rue & vidéo	Pratique culturelle
EO097I	Atelier théâtre niveau 1 (Cholet)	Pratique culturelle
EO097P	Atelier théâtre niveau 1 (Cholet)	Pratique culturelle
EO082	Musique - Choeur Universitaire (VOX CAMPUS)	Pratique culturelle
EO083	Musique - Orchestre Universitaire (VOX CAMPUS)	Pratique culturelle

Perspectives 2021/2022

Nouveautés :

Gérard, pilote de l'art	Culture
Accompagnement à la coconstruction de ressources pédagogiques	Engagements
Amabassadeur de l'UA à l'international	Engagements
BD du Réel : Composer un récit graphique	Engagements
Atelier Wikipédia	Engagements
Doux de la feuille : création de podcasts autour de la communauté universitaire	Engagements

4.7 Mise à jour des règles communes des modalités de contrôle des connaissances

Concernant l'inscription et le redoublement : une autorisation de réinscription dans une même année est de droit une seule fois sauf situation particulière.

Concernant la validation – capitalisation – compensation : notes éliminatoires possibles au niveau des BCC ≠ EC et UE ;

Intégration de la notion de BCC ; Règles de compensation propres à chaque formation

Concernant les ECTS : Les ECTS sont possible aux EC, UE, BCC, semestres en fonction des maquettes

Concernant les sessions : introduction d'une organisation de 2 chances au sein d'une seule session d'examen ; conservation de la meilleure note entre les 2 chances

Réorientation : à l'issue de la première ou de la seconde période ou à l'issue du premier semestre ; le service du SUIOIP et les assesseurs à la pédagogie sont à la disposition des étudiants qui souhaitent se réorienter.

Obtention d'un diplôme intermédiaire: en fonction des formations, des diplômes intermédiaires de type diplôme d'université (DU) peuvent être délivrés.

Il est demandé aux membres de la CFVU d'approuver la mise à jour des règles communes des modalités de contrôle de connaissance

POUR VOTE

4.8 Maquettes de formations

Il est présenté aux membres de la CFVU les maquettes de formations des composantes pour vote avec un focus sur :

La refonte des L1 de la Faculté des Sciences – Thélème : trois portails d'entrée SVCTC, MPC et MI sont profilés avec des contenus adaptés aux spécialités/options conseillées et des mentions visées.

La première année est divisée en 5 périodes elles-mêmes divisées en deux zones. Une spécialisation par la suite se fait après 12 semaines soit 2 périodes. Dans chaque période, il y a des matières et des notes données avec des évaluations séquencées en fin de période. Les blocs sont présentés de manière pédagogique.

La seconde chance avant compensation est appliquée à des sessions uniques. Elle est accessible à ceux qui n'ont pas validé des unités d'enseignement ; ceux qui redoublent et veulent s'améliorer ; à ceux qui veulent s'améliorer. Ces secondes chances sont réparties dans l'année. La compensation, dite « intra-bloc », va permettre de valider un bloc même en cas d'accident sur une matière.

Entre blocs, si la moyenne globale des blocs est supérieure à 10 et que la note plancher arrive à 10, l'étudiant pourra valider son année. Si la moyenne est supérieure à 10 et que la note plancher n'arrive pas à 10, alors la validation de l'étudiant n'est pas effective. Les choix que les étudiants vont pouvoir effectuer de bifurcation pendant l'année seront encadrés.

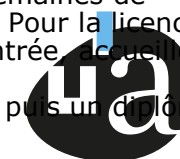
POUR VOTE

La refonte des Licences de la Faculté de Droit –Thélème

Pour les 3 années, il y a une succession de périodes : l'organisation change sans que les cours ne soient modifiés en eux-mêmes. Des galops d'essai (entraînements de valorisation de matières) et des remontées de notes sont prévus régulièrement pour que les étudiants puissent prendre connaissance de leur progression. Des semaines de réorientation après les premières notes et des périodes de révision et d'examens accompagnés de tutorat pour les 3 premières années sont également planifiées. Pour la licence de Droit, à côté des matières fondamentales, se trouvent des matières à choix encadré pour suivre en L2 ou L3. Une université d'été, quelques jours avant la rentrée, accueille les lycéens et étudiants en première année de droit.

Le contrat pédagogique standard, quant à lui, concerne les licences et un contrat dit progressif est adossé à un certificat d'université de premier grade (60 ECTS) puis un diplôme de second grade (120 ECTS) en fonction de l'obtention de ECTS. Ces ECTS du parcours progressif ne seront pas tout à fait les mêmes du parcours standard

POUR VOTE



MON ARRIVÉE ET MON PARCOURS À LA FACULTÉ DES SCIENCES



UdA'

FACULTÉ DES SCIENCES UNIVERSITÉ D'ANGERS

MON ARRIVÉE ET MON PARCOURS À LA FACULTÉ DES SCIENCES



Ua'

**FACULTÉ
DES SCIENCES**

UNIVERSITÉ D'ANGERS

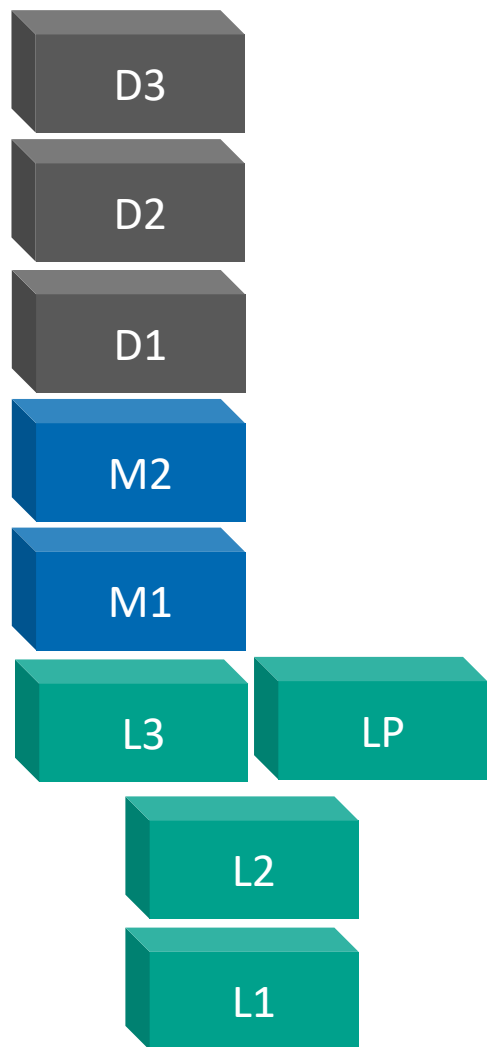
- **Une nouvelle L1**
 - **Adaptée aux nouveaux bacheliers**
 - **Aux rythmes et fonctionnements rénovés**
- **Les mises à niveau scientifiques**
- **Le PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des écoles)**

L'UFR Sciences

4 pôles

6 départements d'enseignement

8 Laboratoires de recherche



Maths STIC

- Mathématiques**
• Nicolas Raymond
- Informatique**
• Béatrice Duval

LERIX

LAREMA

cnrs

Matériaux

- Physique**
• Patrice Raso
- Chimie**
• Maïténa Oçafrain

MOLTECH
Anjou

LQA
Laboratoire de Photonique d'Angers

cnrs

Végétal environnement Santé

- Biologie**
• Didier Peltier
- Géologie**
• Meryem Mojtahib

LETG
U.M.R. 6554 CNRS

IRHS

INRAE

SIFCIAR
Signalisation Fonctionnelle des Canaux Ioniques et Récepteurs

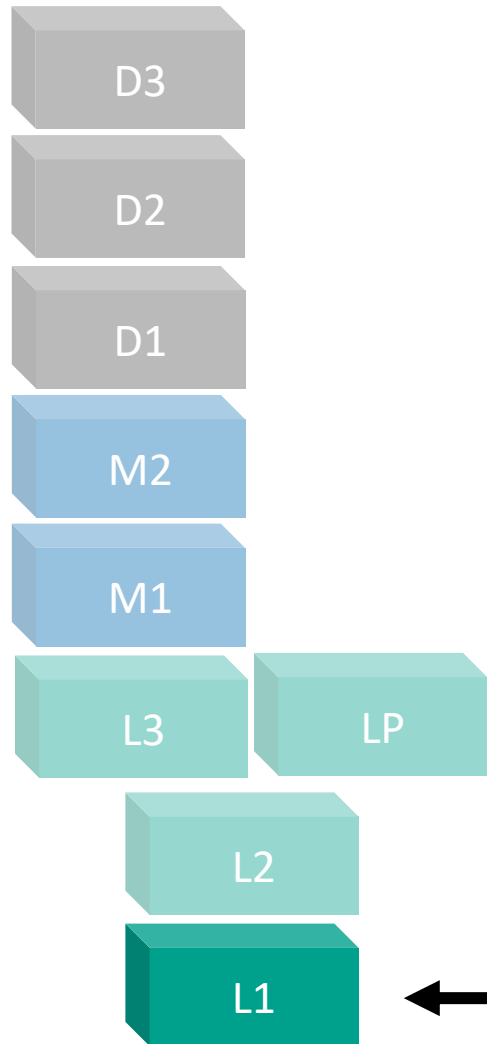
LPG
BIAF

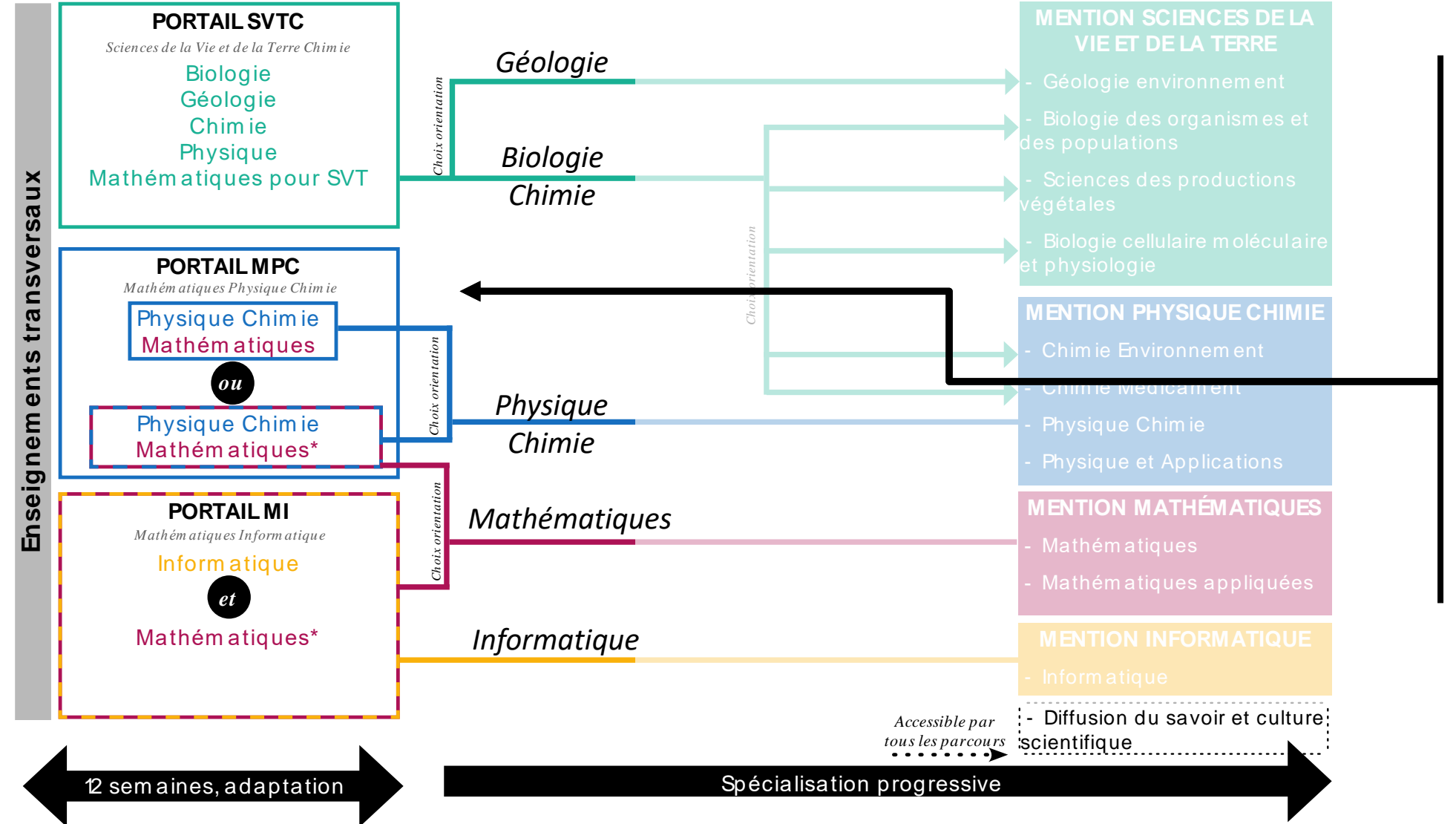
cnrs

APRÈS LE NOUVEAU BAC...

LA NOUVELLE LICENCE

- Accueillir les nouveaux bacheliers
- Accompagner nos étudiants vers la réussite et l'épanouissement
 - Un accueil puis un contrat personnalisés
 - De nouveaux rythmes
 - Deux chances au sein d'une session unique pour favoriser la progression





Trois portails d'entrée SVTC, MPC et MI

Des contenus adaptés aux spécialités/options conseillées et aux mentions visées

Licence 1

Licence 2

Licence 3

Année

Bienvenue UCL

P2

P3

P4

P5

P1

P2

P3

P4

P5

P1

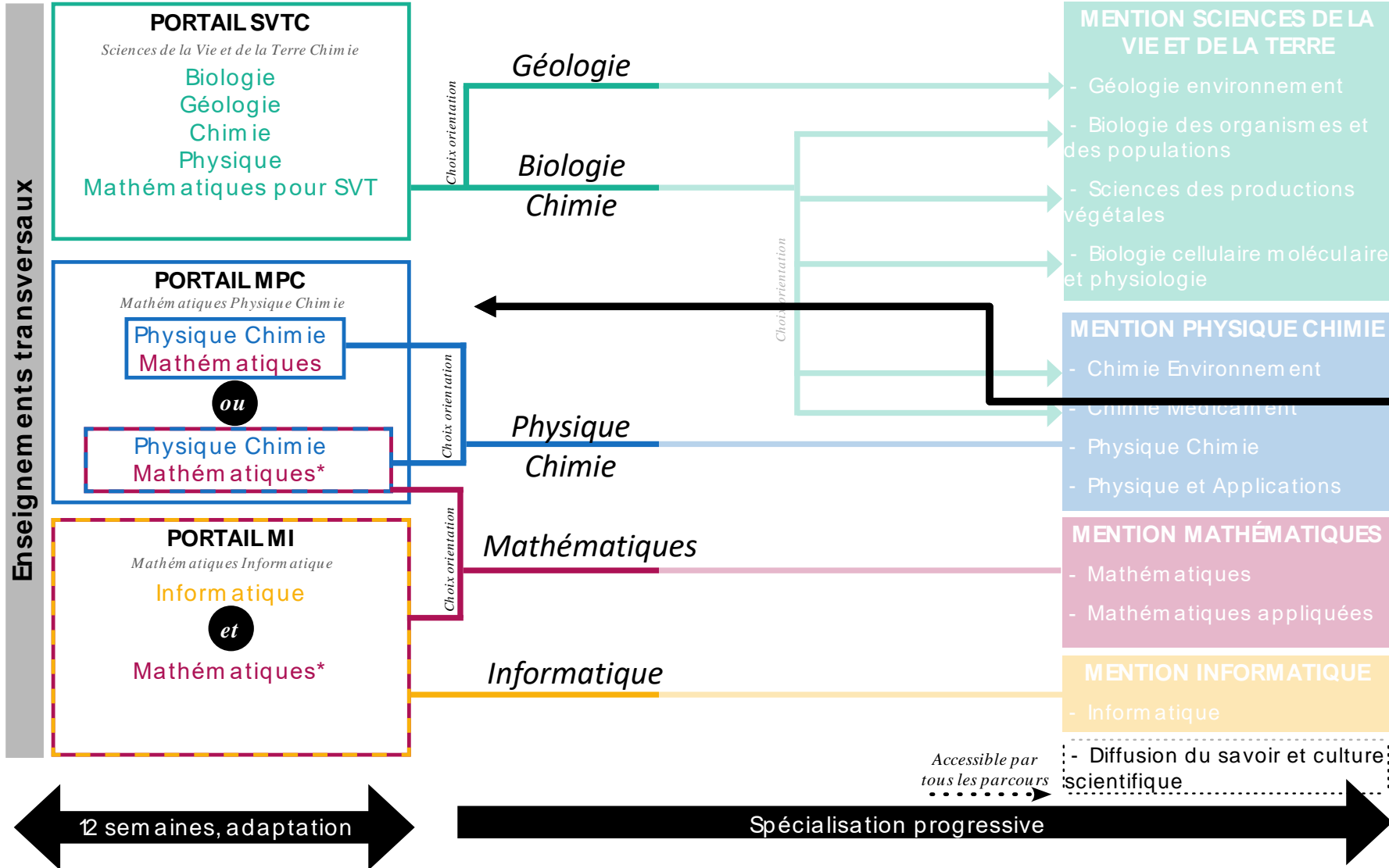
P2

P3

P4

P5

Période



* Une période d'accueil de 12 semaines en deux parties

* Un choix d'accompagnement après 6 semaines

* Un choix (définitif) d'orientation après 12 semaines

Licence 1

Bienvenue UCL

P2

P3

P4

P5

Licence 2

P1

P2

P3

P4

P5

Licence 3

P1

P2

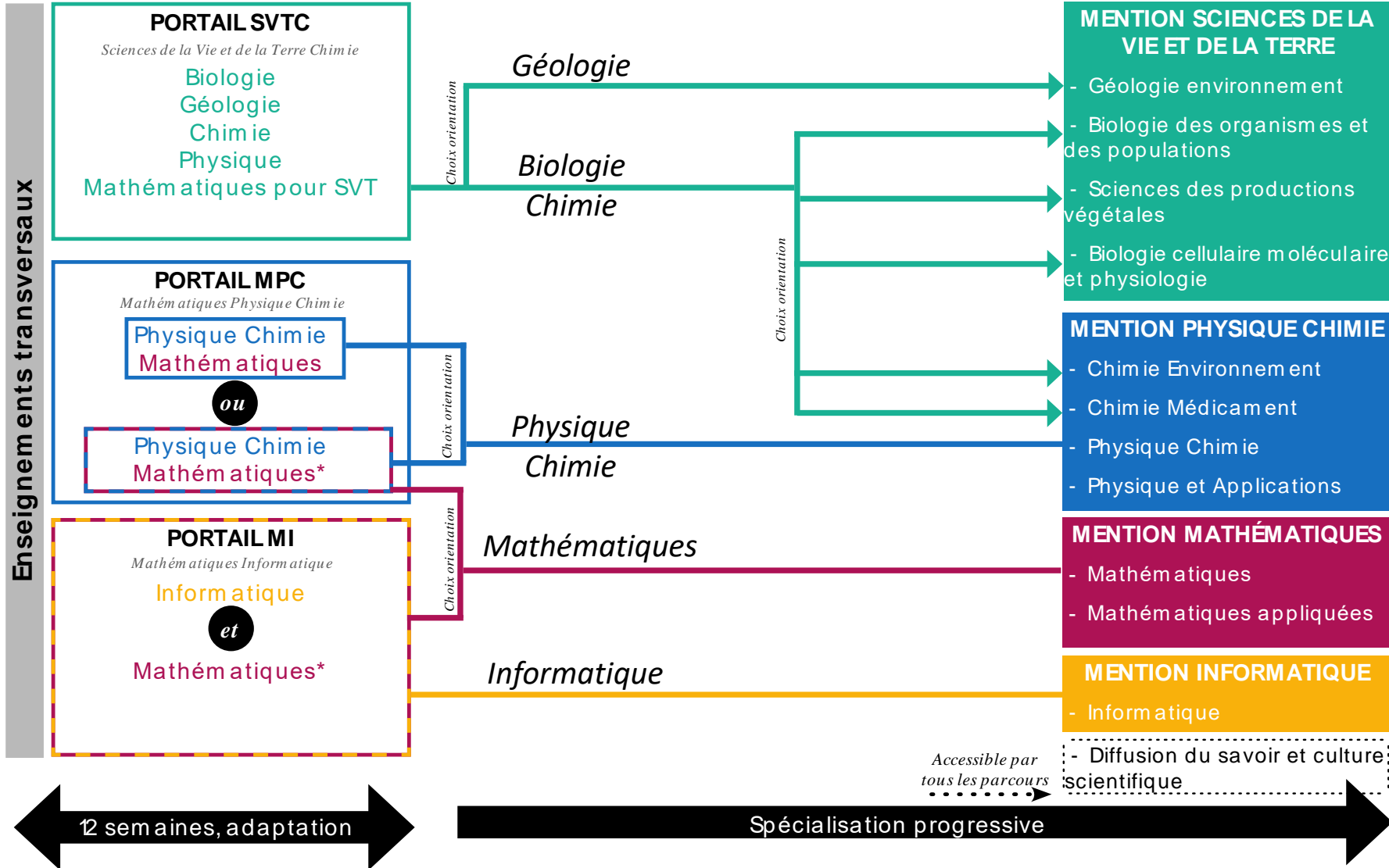
P3

P4

P5

Année

Période



12 semaines, adaptation

Spécialisation progressive



Des choix encadrés qui conduisent à un des nombreux parcours des 4 mentions de Licence offertes à la Faculté des Sciences

Les matières (ou UE), les blocs

Période

Matière/UE 1 évaluation

Matière/UE 2 évaluation

Matière/UE 3 évaluation

P1 P2 P3 P4 P5

Bloc 1

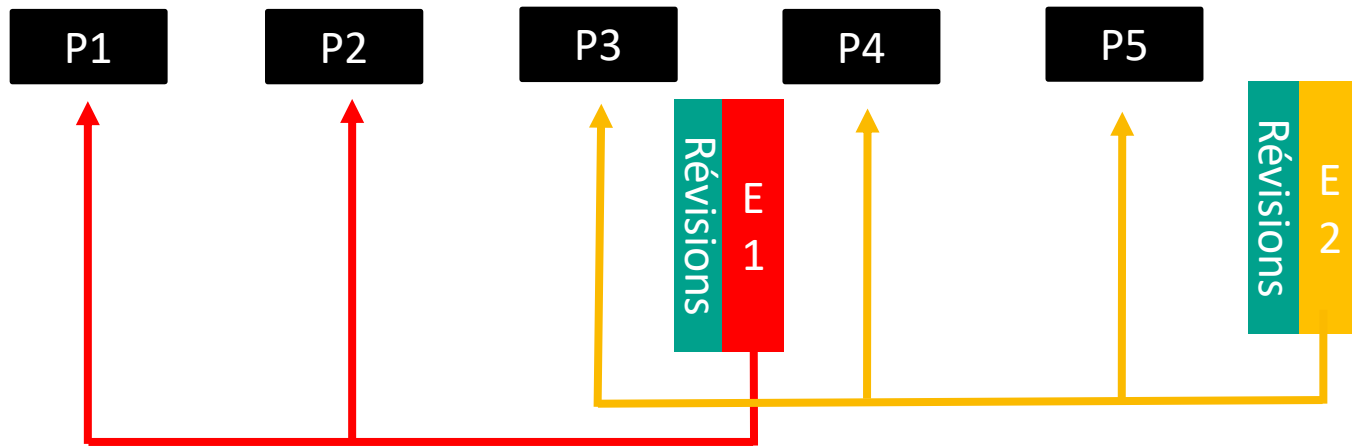
Bloc 2

Bloc 3

- Sur chaque période de 6 semaines, des enseignements/UE souvent évalués la dernière semaine (en sus des TP)
- Des enseignements/UE (dispensés pendant des périodes différentes) regroupés en blocs cohérents

La seconde chance avant la compensation

- Une seconde chance **sur inscription** par (groupe d') UE intégrée à la session unique
 - Pour celles et ceux qui n'ont pas validé une unité d'enseignement
 - Pour celles et ceux qui redoublent et qui veulent s'améliorer
 - Pour celles et ceux qui, au sein d'une année, veulent s'améliorer



- Deux ensembles de seconde chance précédés d'un temps de révision
 - en milieu d'année (P1-2)
 - En fin d'année (P3-4-5)

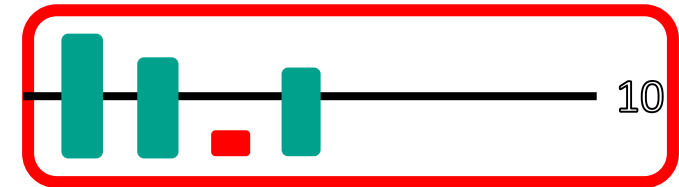
Une compensation *intelligente*

- Deux niveaux de compensations intelligentes consécutives à la seconde chance

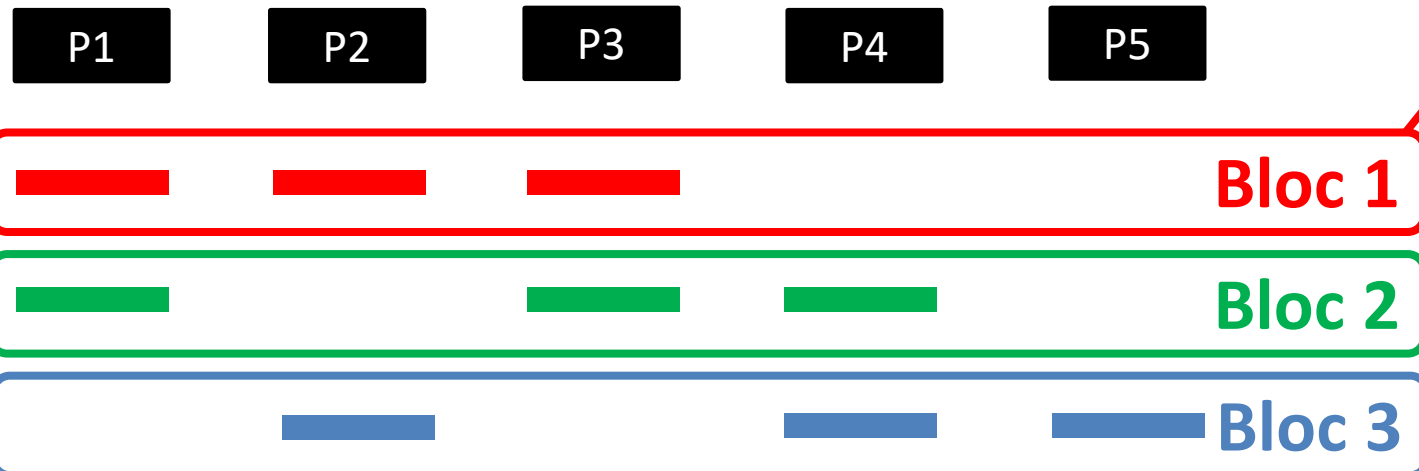


JURY UNIQUE DE FIN D'ANNÉE

- Compensation intra-blocs
- Capitalisation des ECTs de blocs



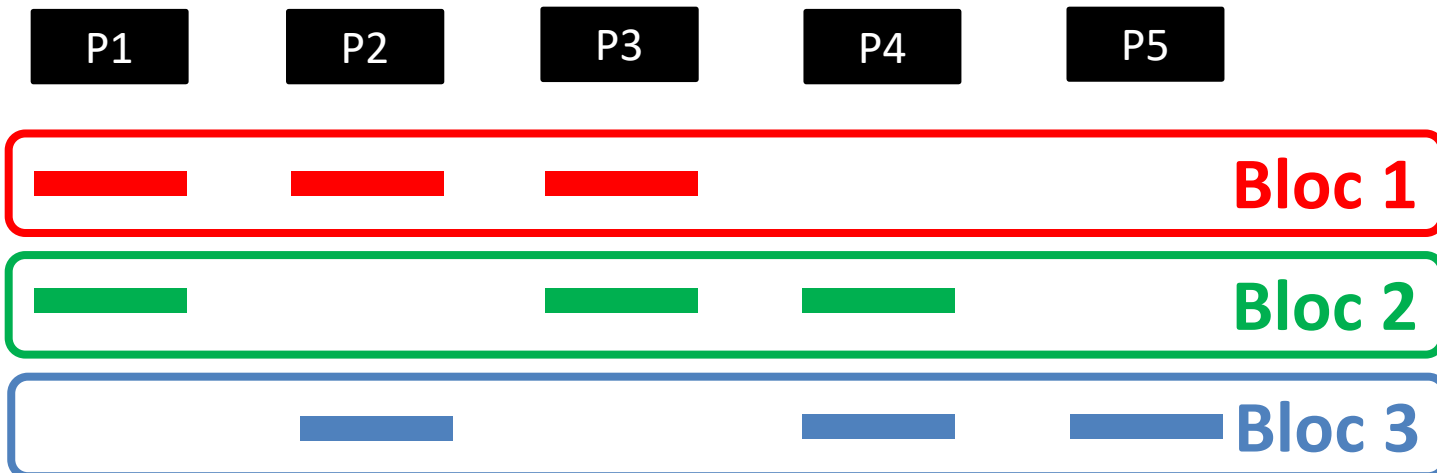
MOYENNE > 10



Une compensation *intelligente*

ANNÉE

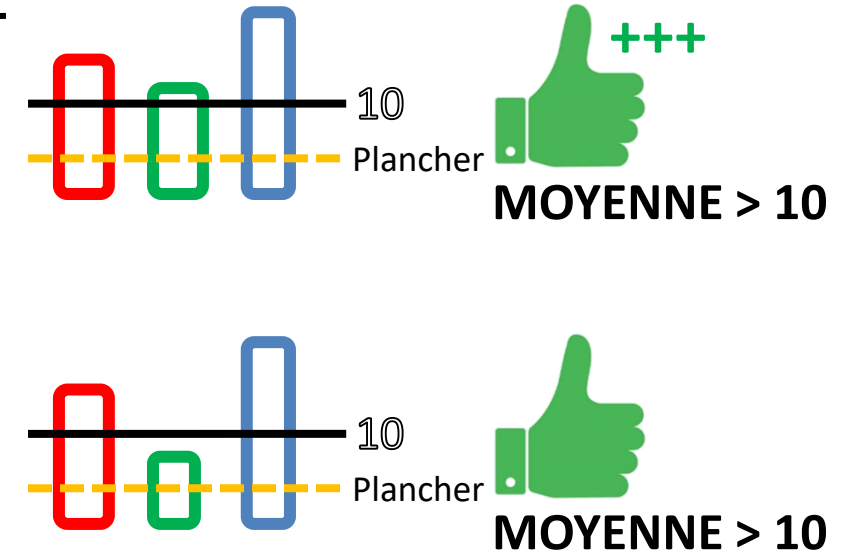
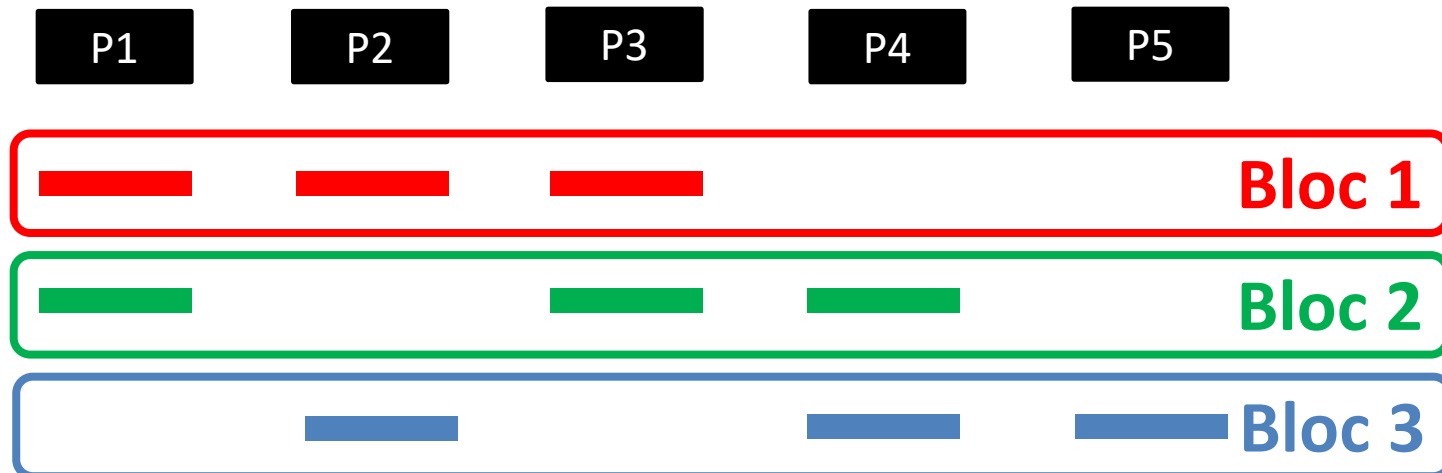
- Deux niveaux de compensations intelligentes consécutives à la seconde chance
 - Compensation intra-blocs
 - Compensation inter-blocs (avec note plancher)



Une compensation *intelligente*

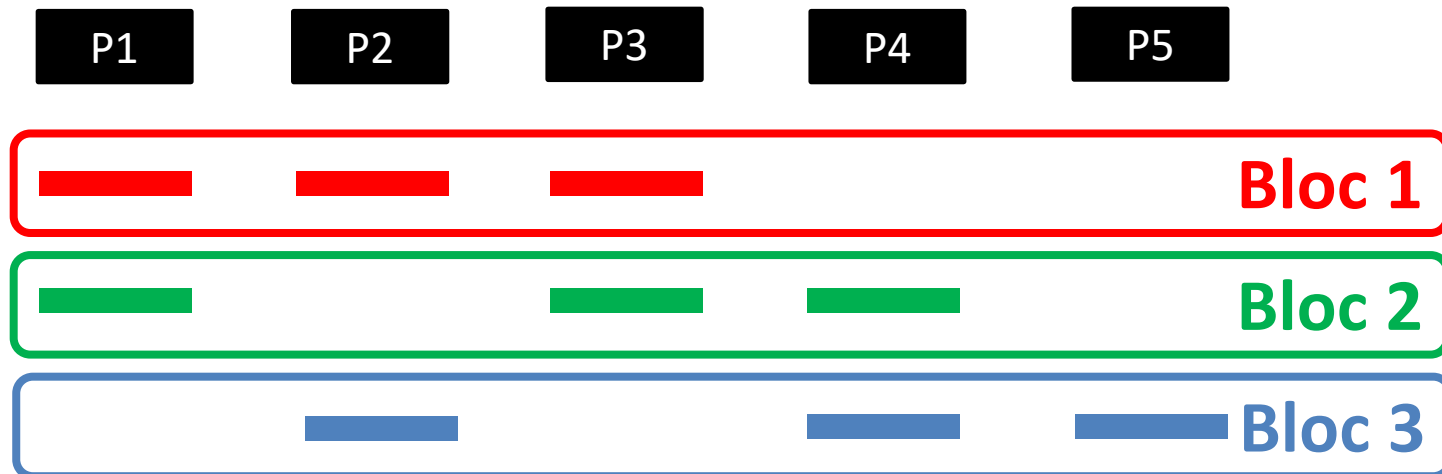
ANNÉE

- Deux niveaux de compensations intelligentes consécutives à la seconde chance
 - Compensation intra-blocs
 - Compensation inter-blocs (avec note plancher)

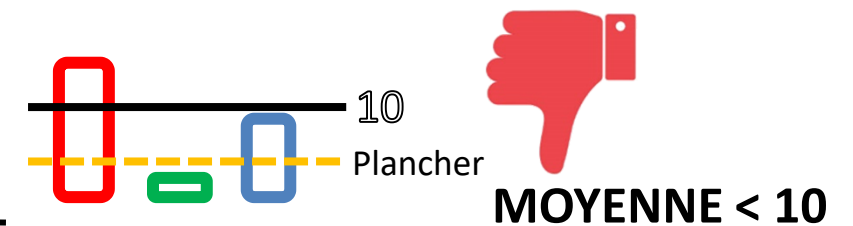
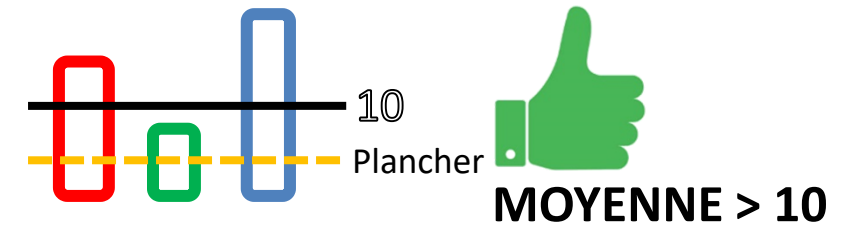


Une compensation *intelligente*

- Deux niveaux de compensations intelligentes consécutives à la seconde chance
 - Compensation intra-blocs
 - Compensation inter-blocs (avec note plancher)

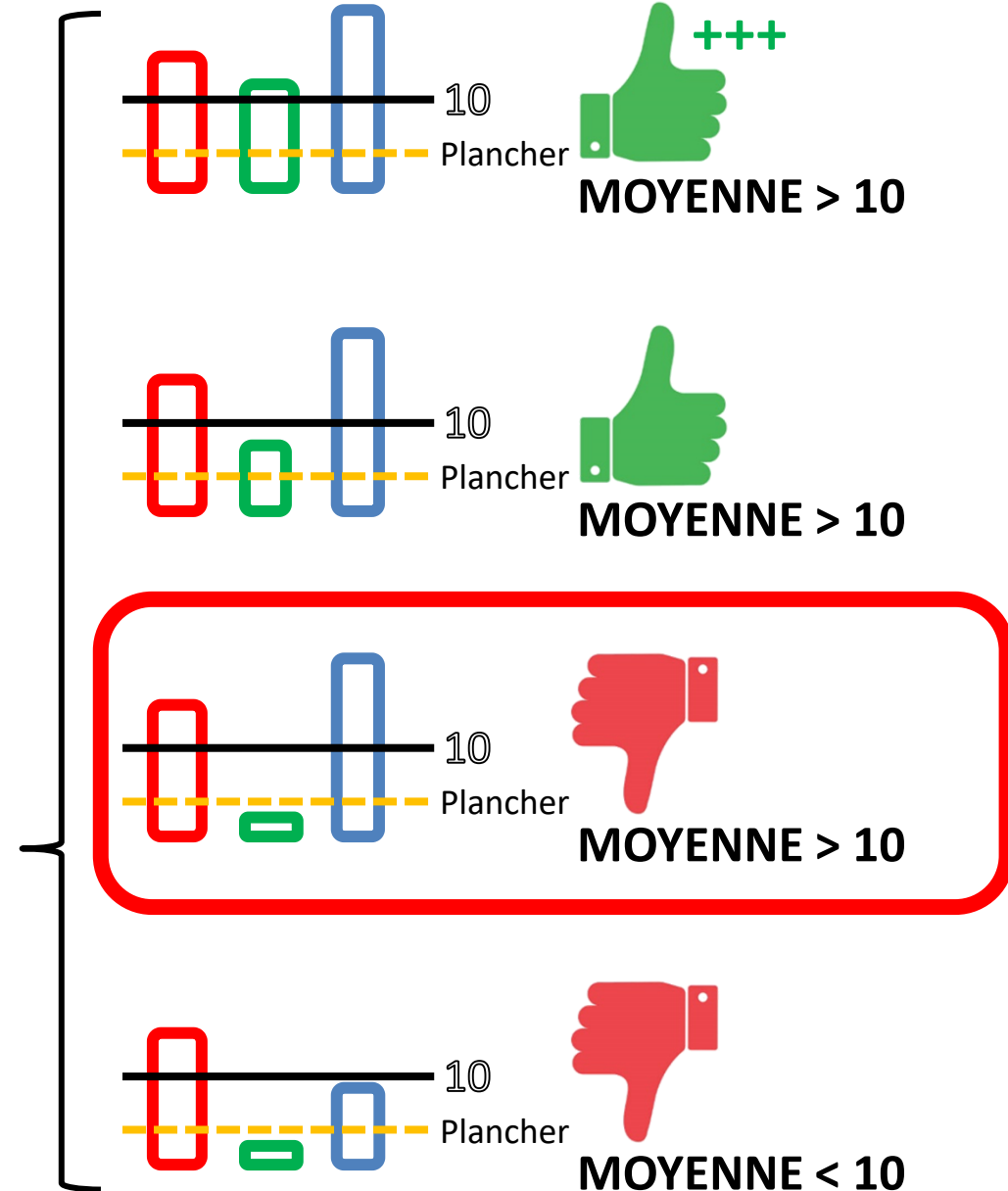
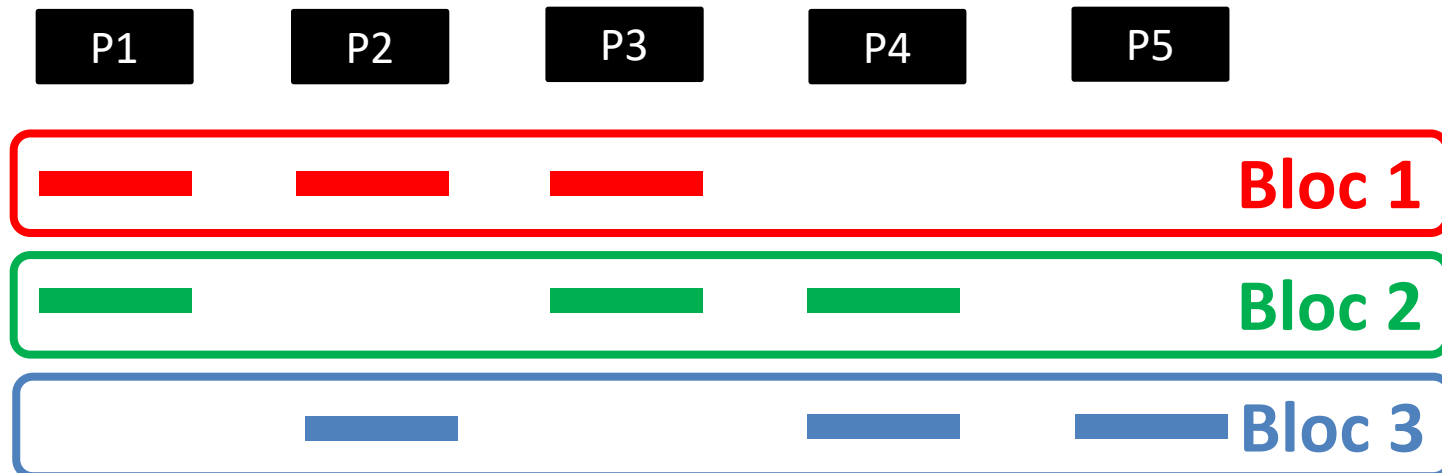


ANNÉE



■ Une compensation *intelligente* ANNÉE

- Deux niveaux de compensations intelligentes consécutives à la seconde chance
 - Compensation intra-blocs
 - Compensation inter-blocs (avec note plancher)

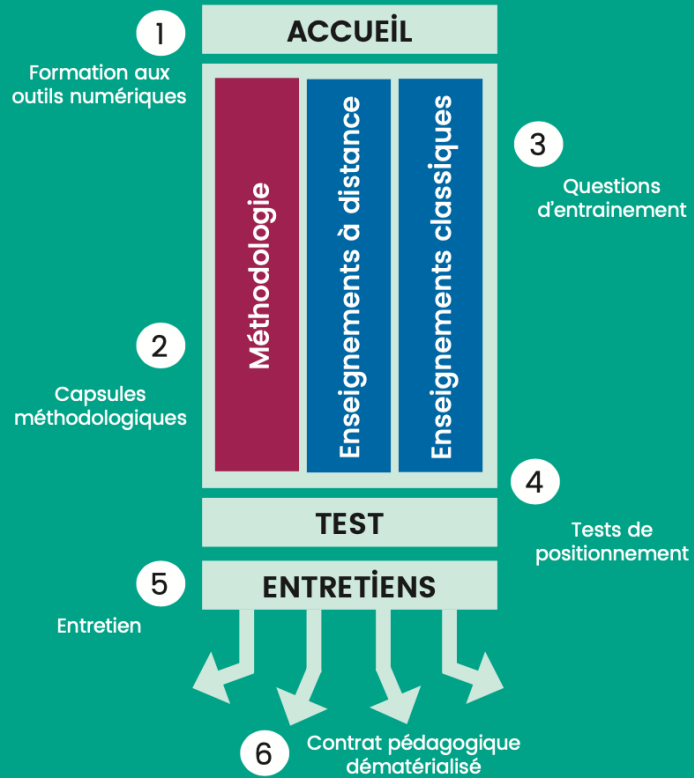




BienvenUa

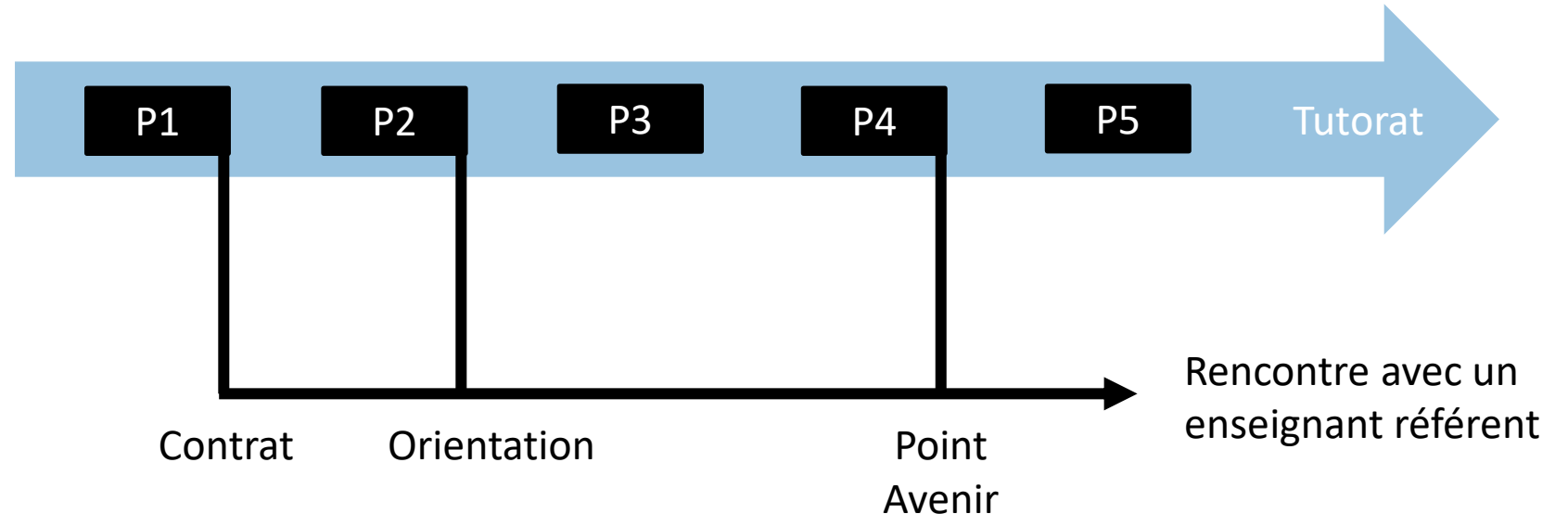
Un accueil sur mesure en L1

À la rentrée en L1, 6 semaines d'accompagnement renforcé et personnalisé pour se rassurer, s'adapter, renforcer ses choix. Un contrat pédagogique bipartie pour s'engager, ensemble, Université et étudiant, vers la réussite et l'excellence.



L'accompagnement en L1

- 6 semaines pour s'adapter, s'évaluer
 - Formations numériques par groupe TP (20)
 - Méthodologie
 - Questionnaires de soutien aux enseignements
- **Test de positionnement** non noté portant sur les acquis de terminale et nouveaux apprentissages
- **Contrat pédagogique** proposé en **entretien individuel** à 100% des étudiants

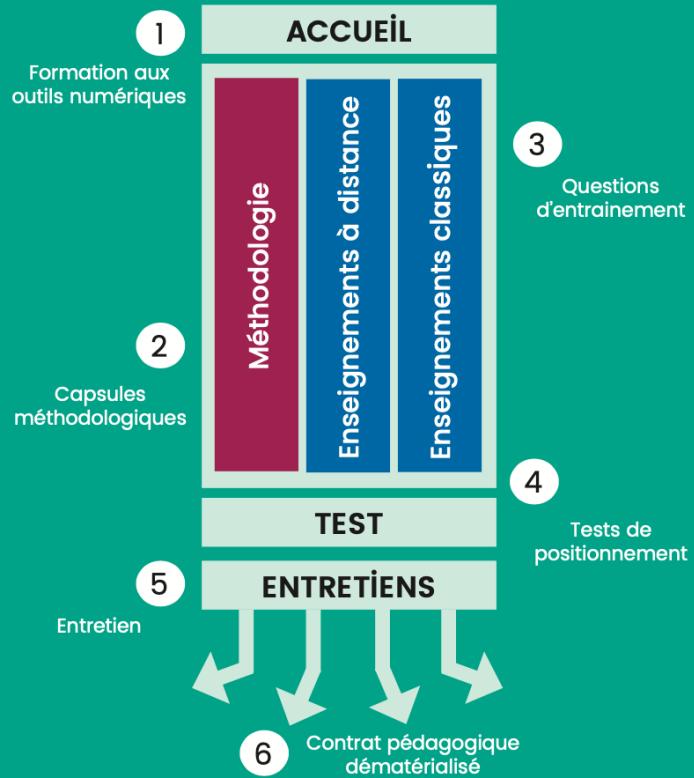




BienvenUa

Un accueil sur mesure en L1

À la rentrée en L1, 6 semaines d'accompagnement renforcé et personnalisé pour se rassurer, s'adapter, renforcer ses choix. Un contrat pédagogique bipartite pour s'engager, ensemble, Université et étudiant, vers la réussite et l'excellence.



ACCOMPAGNER VERS LA RÉUSSITE

“ J’ai quelques difficultés, des aides ponctuelles ou récurrentes peuvent m’être proposées. ”

TUTORAT
avec des étudiants sélectionnés
Une ou plusieurs matières

MÉTHODOLOGIE
Collectif/individuel

Suivi individuel par un **CHARGÉ D’ACCOMPAGNEMENT**

“ J’ai des lacunes plus importantes, une Mise à Niveau Scientifique peut m’être proposée. ”

MANS MPC

PC spé.

Maths spé.

MANS SVT

Maths compl

SVT spé.

Deux **Mise à Niveau Scientifique** «MANS» sont proposées et sont basées sur les spécialités de terminale conseillées aux candidats. Chacune prépare préférentiellement à l’insertion vers le portail SVTC (MANS-SVT) et MI ou MPC (MANS-MPC).

Elles sont accessibles *via* Parcoursup ou après la période de BienvenUA.

ACCOMPAGNER VERS L’EXCELLENCE

“ J’ai des facilités et tous les prérequis, plusieurs dispositifs dédiés aux étudiants motivés par des études renforcées sont proposés via Parcoursup. ”

Double Licence
Mathématiques-Economie
Mathématiques-informatique

LAS
Parcours Santé

CURSUS MASTER INGÉNIÉRIE
Biologie Systémique Végétal
Chimie Environnement
Photonique Signal Imagerie

Les L1 option santé (LAS) ont pour but l’intégration à la Faculté de Santé. Les double Licences (sur 3 ans) et CMI (sur 3 à 5 ans) sont des formations d’excellence labellisées et bien reconnues.

ACCOMPAGNER

PERSONNALISER

ORIENTER

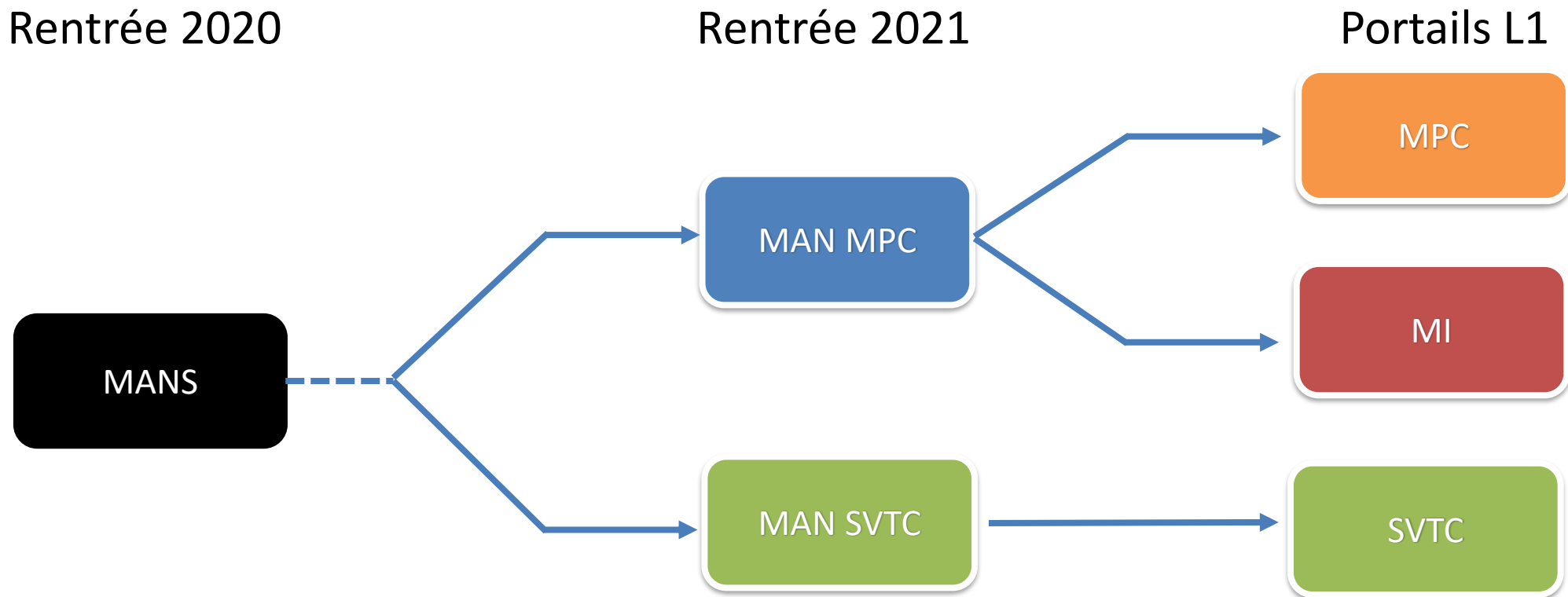
ÉPANOUIR

FORMER

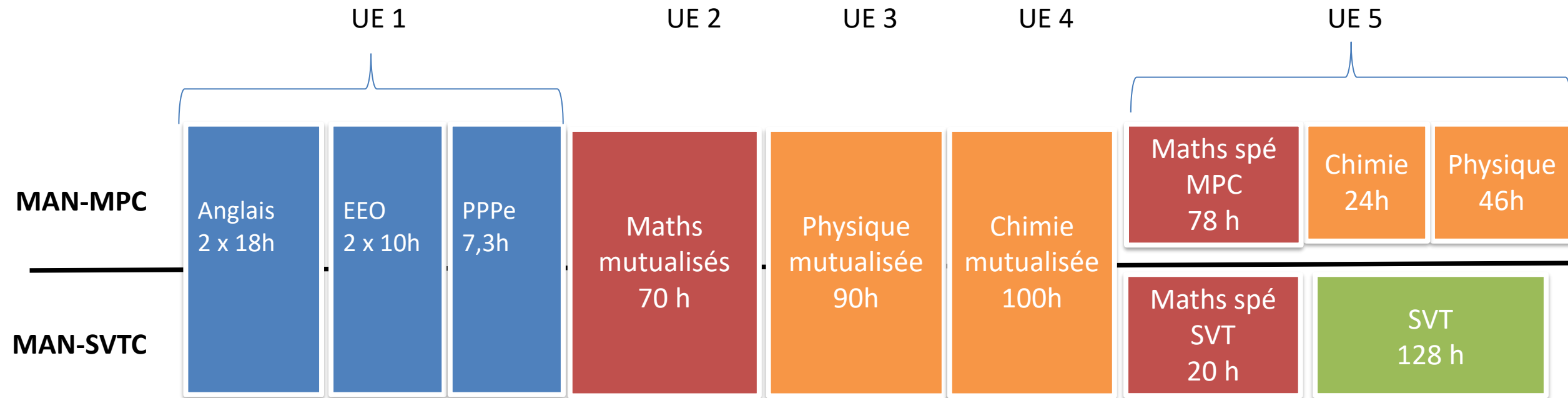


Les Mises À Niveau scientifiques

- Par ParcoursUP (formations sélectives)
- à partir des L1 après BienvenUA
- Objectif principal : intégrer ensuite avec succès les L1 proposées par l'UFR Sciences



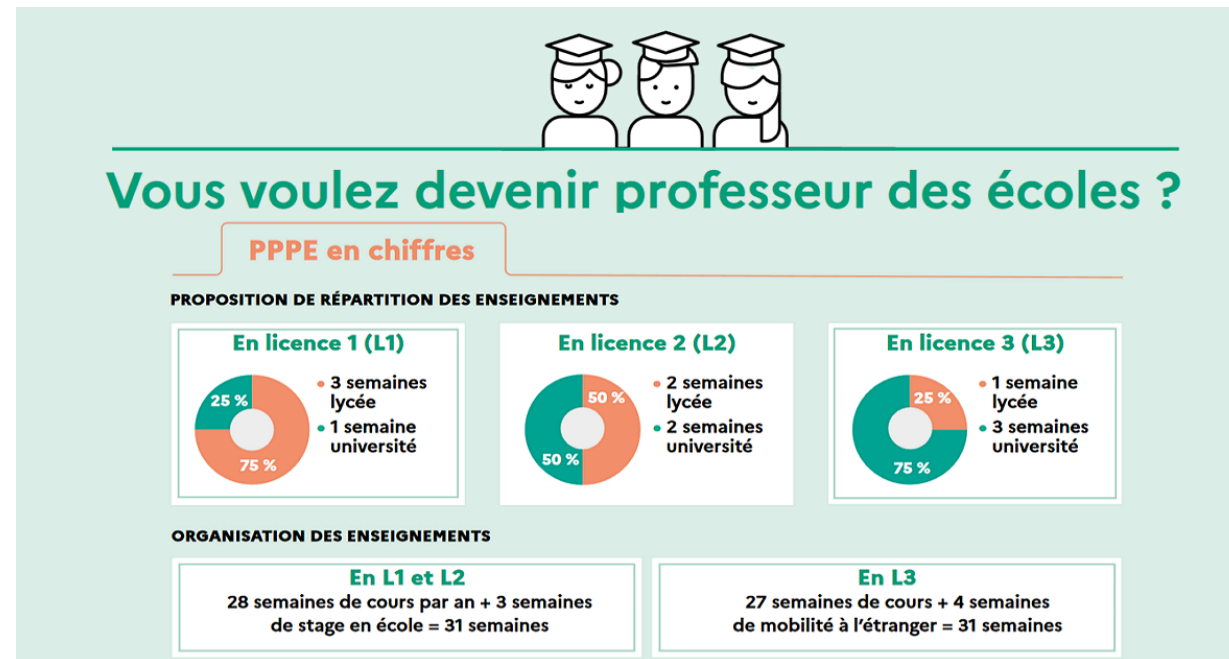
Les Mises À Niveau scientifiques



- Total heures disciplines scientifiques : 408 h (192 au S1, 216 au S2)
- Groupes de 30 étudiants maximum

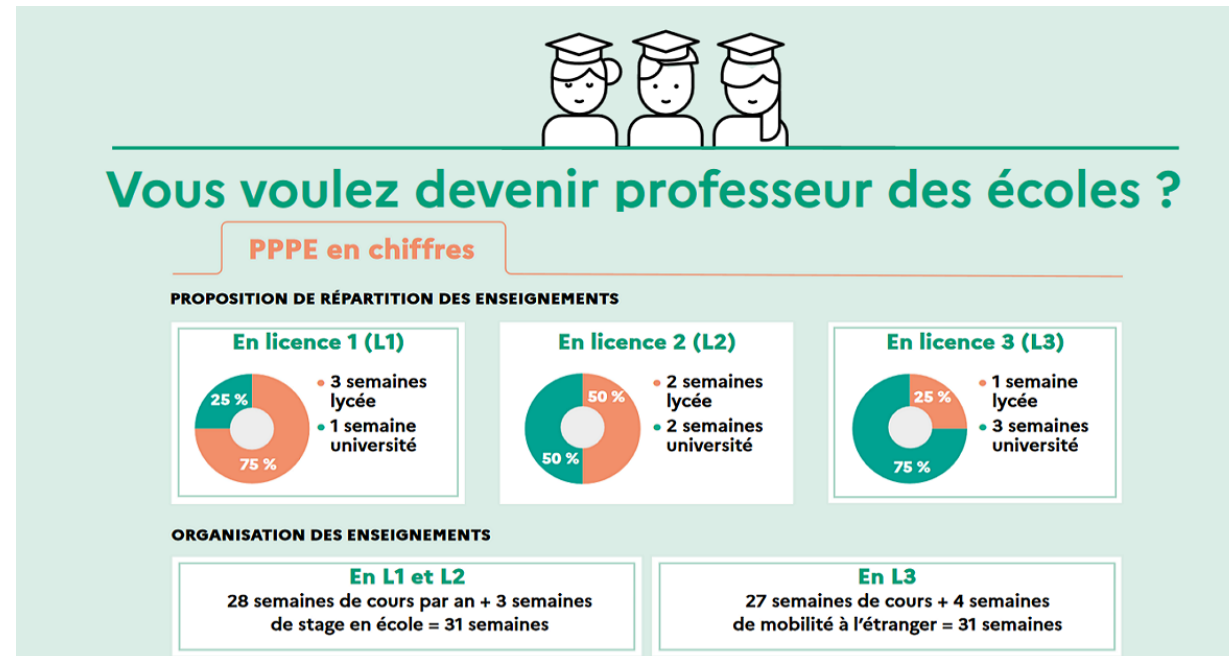
Le PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles)

- Une formation de 3 ans enrichie basée sur
 - Des enseignements de la Licence de Mathématiques
 - Des enseignements pluridisciplinaires dispensés au Lycée Bergson
- Ayant pour but
 - Principal, l'accès au master MEEF EPD (Enseignement Premier Degré)
 - Secondaire, autre master, accès à la L3 de mathématiques



Le PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles)

- Organisation par ½ journée de présentiel dans les établissements
- 3 Stages massés en fin de chaque année universitaire
- 31 semaines par an



Le PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles)

- Organisations par Bloc comme les Licences, 693h pour 60 ECTS

		Blocs	UE	Semestre	Heures	ECTS
Lycée 556h 42 ECTS		Français	Français 1 et Français 2	S1 + S2	63 +63	5+5
		Mathématiques	Mathématiques 1 et 2	S1 + S2	63 +63	5+5
		Sciences humaines	Philosophie morale et politique 1 et 2	S1 + S2	21 +21	1+2
			Histoire-géographie 1 et 2		21 +21	1+2
			Anglais 1 et 2		21 +21	1+2
		Éveil et découverte	Arts plastiques et éducation musicale 1 et 2	S1 + S2	21 +21	1+2
			EPS 1 et 2		21 +21	1+2
			Sciences et technologie 1 et 2		21 +21	1+2
	Accompagnement personnalisé	AP 1 et 2	S1 + S2	31 + 32	2 +2	
Sciences 137h 18 ECTS		Blocs	UE	Période	Heures	ECTS
		Mathématiques	Algèbre élémentaire 1 et 2	P1 P2	20+20	2+3
			Analyse élémentaire 1 et 2		20+20	2+3
			Fondements d'analyse 1 et 2	P3 et P4	28 et 29	4 +4

MON ARRIVÉE ET MON PARCOURS EN LICENCE

À LA FACULTÉ DES SCIENCES



Ua

FACULTÉ DES SCIENCES

UNIVERSITÉ D'ANGERS

www.univ-angers.fr/sciences

Contactez-nous : ufr.sciences@contact.univ-angers.fr

Suivez-nous : 

 **CONNAISSANCES**
université
angers

FACULTISSIME

TECHNATURELLE

CONNAISSANCES

SCIENCIATIONELLE

Ua'

4.8 Maquettes de formations Licence Droit Licence Economie et Gestion

Licence **Economie-Gestion** Licence **Droit**

Rentrée 2021-2022

Année administrative 1

Accueil Université d'été	Cours CM TD (S38 à S42)	Vacances	Galop CM	Remontée notes	Cours CM et TD TD (S45 à 47)	Réorientat ^o	Cours CM et TD	Révision	Examen Matières sans TD	Vacances	Examen Matières à TD	Remontée notes
S35	S36-S42	S43	S44	Avant S46	S44-S46	S47	S48	S49	S50	S51-52	S1	Avt S8
Du 1er au 3 sept	6/09- 22/10	25 -29/10	1/11-5/11		8/11-19/11	22/11-26/11	29/11-3/12	6/12-10/12	13 au 17/12	20/12-1/01	3 au 7/01	
Cours CM TD	Vacances	Cours CM TD	Galop CM	Remontée notes	Cours CM et TD	Remédiation Tutorat	Vacances	Examen Matières sans TD	Examen Matières avec TD	Remontée notes		
S2-S7	S7	S8- S10	S10	Avt S13	S11-S14	S15	S16	S17	S18	Avt S21		
10/01-11/02	14 au 18/02	3/4/02	7/03-11/03		14/03 au 8/04	11 au 15/04	18 au 22/04	25 au 29/04	2 au 6/05			
Remédiation	Jury session 1	Révision	Exa 2ème chance	notes RESULTATS Calcul compensat ^o	Jury							
S19-20-21	S21	S22	S23-S24	Avt S26	S27							
9/05 au 27/05	30/05-4/06	7/06-18/06	4/07 au 8/07									

Possibilité Stages - Engagement étudiant

Année administrative 2

Cours CM TD (S38 à 42)	Vacances	Galop CM	Remontée notes	Cours CM et TD	Remédiation Tutorat	Cours CM et TD	Révision	Examen sans TD	Vacances	Examen avec TD	Remontée Notes
S36-S42	S43	S44	Avant S46	S45-S46	S47	S48	S49	S50	S51-52	S1	Avt S8
6/09- 22/10	25 -29/10	1/11-5/11		8/11-3/12	6/12-10/12	13 au 17/12	20/12-1/01	3 au 7/01			
Cours CM TD	Vacances	Cours CM TD	Galop CM	Remontée notes	Cours CM et TD	Révision	Examen Matières sans TD	Vacances	EXAMEN avec TD	Remontée notes	
S2-S7	S7	S8- S9	S10	Avt S13	S11-S13	S14	S15	S16	S17	Avt S20	
10/01-11/02	14 au 18/02	21/02-4/03	7/03-11/03		14/03 au 1/04	4 au 8/04	11 au 15/04	18 au 22/04	25 au 29/04		
Remédiation	Jury session 1	Révision	Exa 2ème chance	Remontée notes Résultats	Jury						
S18-19-20	S20	S21	S22-23	Avt S24-25	S26- 27						
2/05 au 20/05	23 au 27/05	30/05-10/06	27/06 au 8/07								

Possibilité Stages - Engagement étudiant

Année administrative 3

Cours CM TD (S38 à 42)	Vacances	Galop CM	Remontée notes	Cours CM et TD	Remédiation Tutorat	Cours CM et TD	Révision	Examen sans TD	Vacances	Examen avec TD	Remontée Notes
S36-S42	S43	S44	Avant S46	S45-S46	S47	S48	S49	S50	S51-52	S1	Avt S8
6/09- 22/10	25 -29/10	1/11-5/11		8/11-3/12	6/12-10/12	13 au 17/12	20/12-1/01	3 au 7/01			
Cours CM TD	Vacances	Cours CM TD	Galop CM	Remontée notes	Cours CM et TD	Révision	Examen Matières sans TD	Vacances	EXAMEN avec TD	Remontée notes	
S2-S7	S7	S8- S9	S10	Avt S13	S11-S13	S14	S15	S16	S17	Avt S20	
10/01-11/02	14 au 18/02	21/02-4/03	7/03-11/03		14/03 au 1/04	4 au 8/04	11 au 15/04	18 au 22/04	25 au 29/04		
Remédiation	Jury session 1	Révision	Exa 2ème chance	Remontée notes Résultats	Jury						
S18-19-20	S20	S21	S22-23	Avt S24-25	S26- 27						
2/05 au 20/05	23 au 27/05	30/05-10/06	27/06 au 8/07								

Possibilité Stages - Engagement étudiant

L'organisation
des études: le
calendrier

Licence de Droit

L'organisation des études: le calendrier

Licence d'Economie-Gestion

An_admin1	Période 0					Période 1				Période 2				Période 3			Période 4						
	Cours	Révision	Exam/Evaluation	Vacances	Réorientat ⁴ Commission péda Informat Etudiants RESULTATS	Cours	Vacances	Exam/Evaluation	Remontée notes	Cours	Vacances	Exam/Evaluation	Remontée notes	Cours	Vacances	Exam/Evaluation	Notes Aut S21 Inscrip Remédial	Remédiation	Révision	Remontée notes JURY Session 1	Exa 2ème chance	Remontée notes RESULTATS Calcul compensat	JURY de licence
	S36-S40	S41	S42	S43	S44	S45-S50	S51-S52	S1	Avt S8	S2-S6	S7	S8	Avt S15	S9-S15	S16	S17		S18-20	S21		S22-23	S25-26	S27
	6/09- 9/10	11/10-16/10	18/10-23/10	25/10-29/10	30/10-8/11	8/11-18/12	20/12-1/01	3/01-8/01		10/01-12/02	14/02-18/02	21/02-26/02		28/02-16/04	19/04-23/04	25/04-30/04		2/05 au 14/05	19/05 au 20/05		23/05-30/6		4 au 8/07
	Possibilité Stages - Engagement étudiant																						
An_admin2	Période 5				Période 6				Période 7				Période 8			Période 9							
	Cours		Vacances	Exam/Evaluation Remontée notes 3/01	Cours	Vacances	Exam/Evaluation	Remontée notes	Cours	Vacances	Exam/Evaluation	Remontée notes	Cours	Vacances	Exam/Evaluation	Notes Aut S21 Inscrip Remédial	Remédiation	Révision	Remontée notes JURY Session 1	Exa 2ème chance	Remontée notes RESULTATS Calcul compensat	JURY de licence	
	S 37-42		S43	S44	S45-S50	S51-S52	S1	Avt S8	S2-S6	S7	S8	Avt S15	S9-S15	S16	S17		S18-20	S21		S22-23	S25-26	S27	
	13/09- 23/10		25/10-29/10	30/10-8/11	8/11-18/12	20/12-1/01	3/01-8/01		10/01-12/02	14/02-18/02	21/02-26/02		28/02-16/04	19/04-23/04	25/04-30/04		2/05 au 14/05	19/05 au 20/05		23/05-30/6		4 au 8/07	
	Possibilité Stages - Engagement étudiant																						
An_admin3	Période 10			Période 11				Période 12				Période 13			Période 14								
	Cours	Vacances	Exam/Evaluation Remontée notes 3/01	Cours	Vacances	Exam/Evaluation	Remontée notes	Cours	Vacances	Exam/Evaluation	Remontée notes	Cours	Vacances	Exam/Evaluation	Notes Aut S21 Inscrip Remédial	Remédiation/ Grand Oral	Révision	Remontée notes JURY Session 1	Exa 2ème chance	Remontée notes RESULTATS Calcul compensat	JURY de licence		
	S 37-42	S43	S44	S45-S50	S51-S52	S1	Avt S8	S2-S6	S7	S8	Avt S15	S9-S15	S16	S17		S18-20	S21		S22-23	S25-26	S27		
	13/09- 23/10	25/10-29/10	30/10-8/11	8/11-18/12	20/12-1/01	3/01-8/01		10/01-12/02	14/02-18/02	21/02-26/02		28/02-16/04	19/04-23/04	25/04-30/04		2/05 au 14/05	19/05 au 20/05		23/05-30/6		4 au 8/07		
	Possibilité Stages - Engagement étudiant																						

L'organisation des enseignements

Les enseignements sont dispensés en présentiel.

Licence Economie-Gestion

Les enseignements appartiennent à des **blocs thématiques** qui sont composés **d'Unités d'Enseignement** (UE). Ces dernières sont organisées en **cours magistraux** (CM) ou en **travaux dirigés** (TD).

Licence Droit

Les enseignements sont organisés en **Unités d'Enseignement** (UE). Ces dernières sont organisées en **Cours Magistraux** (CM) ou en **Travaux Dirigés** (TD).

Au sein des UE, sont distinguées les **matières fondamentales** des **matières à choix encadrés**.

Les UE à choix encadrés font l'objet d'un choix par l'étudiant à partir d'une liste variable selon les années d'étude.

Elles figurent sur le contrat pédagogique de l'étudiant.

Les UE à choix encadrés non retenues par l'étudiant lors de l'inscription pédagogique annuelle pourront être proposées de nouveau l'année 2 ou l'année 3 pour certaines d'entre elles.

La progression dans le parcours d'études

Une **première période** concerne tous les étudiants de première année.

Licence Droit

Licence Economie-Gestion

Six semaines où la méthodologie du travail universitaire sera notamment présentée aux étudiants qui seront, à l'issue de cette période (Semaine 42) évalués avant de s'engager (Semaine 44) dans une poursuite des études choisies .

➤ **Signature du contrat pédagogique**

Au début du cursus, sous la forme d'une université d'été, une période d'immersion sera proposée aux étudiants pour leur permettre de mieux appréhender les études de droit et de se familiariser avec l'environnement universitaire. L'entrée en formation se poursuivra pour tous les étudiants par une période d'enseignement jusqu'à la première évaluation des trois TD (galop Semaine 44), où la méthodologie du travail universitaire sera notamment présentée aux étudiants.

A l'issue de la semaine de réorientation (Semaine 47), les étudiants seront en mesure de s'engager dans une poursuite des études choisies ou de se réorienter.

➤ **Signature du contrat pédagogique**

Le contrat pédagogique est un document sur le **GUICHET NUMERIQUE** qui décrit les engagements de la Faculté et de l'étudiant et récapitule l'ensemble des inscriptions pédagogiques.

Il est personnalisé et sera signé par tous les étudiants: UE choisies, tutorat, engagement, traces ECTS acquis ...

La progression dans le parcours d'études

A l'issue de la première période à l'université :

- Etudiants désirant **se réorienter**
- Etudiants orientés vers un **contrat pédagogique standard**
(programme de la licence)
- Etudiants orientés vers un **contrat pédagogique progressif**
(programme de la licence aménagé, accompagné par du tutorat, avec la possibilité de valider des diplômes d'université intermédiaires)

L'organisation du contrôle des connaissances

SESSION 1	SESSION 2
<p>Evaluation répartie au cours de l'année</p> <p>Dates des examens planifiées dans l'emploi du temps, fournies dès la rentrée</p> <p>Relevé de notes alimenté au fil de l'eau</p>	<p>Examen de deuxième chance</p> <p>Sur inscription (uniquement pour ceux qui n'ont pas été admis à la session 1)</p> <p>Sera retenue la meilleure des deux notes entre les épreuves de première et de deuxième session (pour le calcul de la nouvelle moyenne) avec report des notes de TD.</p>

Le relevé de notes est consultable sur le **GUICHET NUMERIQUE**.
Il constitue l'un des éléments du dossier de l'étudiant :
Etat-civil, Inscriptions pédagogiques, Contrat pédagogique, Emploi du temps...

Les règles de validation du contrôle des connaissances

Compensation

Licence d'Economie-Gestion

Compensations annuelles

Socle fondamental		Socle transversal
COMPENSATION INTERNE Blocs 1 à 6 UE	<i>Ne se compensent pas entre eux</i>	COMPENSATION INTERNE Blocs 7 et 8 UE

Licence de Droit

Les **UE Fondamentales** et les **UE à choix encadré** se compensent annuellement.

La remédiation

Période dédiée à la remédiation AVANT les examens de deuxième chance.

Elle n'est pas obligatoire. Elle n'est pas conditionnée à un seuil de notes.

Les étudiants ont suffisamment de visibilité sur les notes qui s'affichent au fil du temps sur le relevé de notes, dans leur guichet numérique pour mesurer leur besoin de remédiation en vue de la deuxième chance.

Cette période est construite autour de ressources pédagogiques complétant les enseignements présents.

Les ECTS bonus au supplément au diplôme

S'ajoutent aux enseignements de la maquette de la licence, des enseignements du supplément au diplôme de licence, crédités par des ECTS bonus non transférables qui s'ajoutent aux 180 ECTS de la licence :

UE suppléments au diplôme	ECTS
Engagement 1	2
Sport 1	2
Stage 1	2
LV 2 1	2
E20 1	2
3P3/Expériences	2
TOTAL ACQUIS 1	12
Engagement 2	2
Sport 2	2
Stage 2	2
LV2 2	2
E20 2	2
3PE/Expériences	2
TOTAL ACQUIS 2	12
Engagement 3	2
Sport 3	2
Stage 3	2
Llv2 3	2
E203	2
3PE/Expériences	2
TOTAL ACQUIS 3	12

L'engagement permet de développer des compétences, connaissances et aptitudes acquises par les étudiants en parallèle de la formation universitaire et de les préparer à leur insertion professionnelle (valorisation sur un CV par exemple). Il peut être valorisé tout au long du cursus (Engagement 1, Engagement 2, Engagement 3) et offre la possibilité de s'engager dans des actions internes à la Faculté, qui ne relèvent pas du catalogue E2O. Certains engagements tels que le tutorat auprès des pairs ne sont possibles qu'à partir de l'obtention d'un seuil d'ECTS (60)).

La pratique sportive proposée aux étudiants selon deux modalités : soit dans le cadre des E2O (assortie d'un bonus de 0,5 pts sur la moyenne générale et de 2 ECTS), soit en participant aux activités du SUAPS (hors E2O).

Une langue vivante 2 pourra être proposée chacune des trois années.

Les Enseignements d'Ouverture Optionnels non obligatoires renvoient au catalogue d'E2O, proposé par l'Université d'Angers proposés dans tout le cursus licence (activités sportives proposées par le SUAPS, langues proposées dans le cadre d'Anjou Inter Langues, pratiques culturelles proposées par l'Université d'Angers, engagements étudiants accompagnés par l'Université d'Angers).

L'unité d'enseignement PPPE/Expériences.

L'unité d'enseignement PPPE/Expériences prend en considération une diversité d'expériences qui contribuent au développement des compétences utiles et/ou nécessaires dans l'avenir professionnel, qui enrichit les connaissances de l'étudiant et son ouverture vers la société et le monde qui l'entoure.

Le jury de diplôme

Il est créé un jury de licence qui se réunit chaque année en juin/juillet.

A l'occasion de ce jury, le nombre d'ECTS attribué à l'étudiant conditionne la poursuite ou la fin du cursus.

Autorisation à se réinscrire :

Licence Economie-Gestion

Si les acquis de l'année sont < à 60 ECTS, l'étudiant est autorisé à se réinscrire à l'élément constitutif qui n'a pas été validé.

L'autorisation de réinscription dans une même année est possible une seule fois, sauf situation particulière.

Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du niveau Licence est limité : six fois, sauf pour le parcours progressif où il peut atteindre sept fois.

Licence Droit

Si les acquis de l'année sont < à 60 ECTS, l'étudiant est autorisé à se réinscrire à l'élément constitutif qui n'a pas été validé.

L'autorisation de réinscription dans une même année est possible une seule fois, sauf situation particulière.

Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du niveau Licence est limité : cinq fois, sauf pour le parcours progressif où il peut atteindre six fois.

6. Questions diverses

Prochaines CFVU

- Lundi 27 septembre 2021 à 14h30
 - Lundi 18 octobre 2021 à 14h30
- Lundi 13 novembre 2021 à 14H30
- Lundi 10 décembre 2021 à 14h30